

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Présentation Budgétaire 2018



Préambule : Faire face et s'adapter à un contexte en perpétuel évolution

Contexte national :

- Loi NoTRE

- Obligation pour les EPCI de fusionner pour atteindre le seuil de 15 000 habitants et d'y adapter l'évolution des compétences humainement, techniquement et financièrement

- Loi de Finances

- Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiennent. La dotation globale de fonctionnement (DGF), la plus importante contribution de l'État, se stabilise à 30,98 milliards d'euros (+0,4%).
- Les dotations de soutien à l'investissement local sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'euros. La réserve parlementaire, supprimée à compter de 2018, est réinjectée dans ces dernières.
- L'ensemble de ces crédits doit accompagner la transformation des territoires (poursuite des actions en faveur de la ruralité, appui aux métropoles, soutien aux transitions énergétiques et numériques, etc.).
- Conformément aux orientations présentées lors du lancement de la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, le maintien des dotations de l'État s'accompagne d'un engagement des collectivités locales à réduire progressivement leurs dépenses de fonctionnement (moins 13 milliards d'euros attendus d'ici 2022). Ce ralentissement doit permettre un autofinancement et un désendettement accrus des collectivités. L'effort demandé reposera prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités, lesquelles concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement totales des collectivités
- La réforme de la taxe d'habitation : un dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. L'impact sur les budgets locaux devrait être neutralisé.

Contexte de notre collectivité :

- Le 1^{er} janvier 2017, notre collectivité Sud Alsace Largue est créée, issue de la fusion entre la communauté de la Largue et la communauté de commune de la Porte d'Alsace. Elle regroupe 44 communes pour plus de 22 000 habitants.
Les dotations ne cessant de décroître et les charges fixes ayant augmentées du fait de la fusion, l'année 2017 a été mise à profit pour préparer le passage en Fiscalité Professionnelle Unique.
- Le 1^{er} janvier 2018, le passage en FPU est effectif. Il a demandé la modification des statuts de la collectivité et l'anticipation de la reprise de la compétence assainissement

Objectif de la collectivité

Ne plus être tributaire de ces changements mais mettre ces évolutions au profit de la collectivité pour répondre à ses propres enjeux et aux besoins de ses administrés.

SOMMAIRE

I. Inscrire notre territoire dans une dynamique de développement et de projet

Les services à la population

1. Economie et développement local

- 1.1 Asseoir le développement comme axe prioritaire du projet communautaire.
- 1.2 Poursuivre le développement des zones d'activité économique

2. Environnement et l'évolution durable

- 2.1 Préparer l'harmonisation du service des produits résiduels sur l'ensemble du territoire et évaluer les coûts
- 2.2 Poursuivre la mise en activité du centre technique et du centre de collecte – tri et valorisation.
- 2.3 Plan Climat Air Energie Territoire

3. Action sociale

- 3.1 Assurer une offre d'accueil enfance jeunesse cohérente, équilibrée et équitable sur l'ensemble du territoire
- 3.2 Mettre en place une politique pour les seniors

4. Assainissement

- 4.1 Identifier, prioriser et mener les projets en AC
- 4.2 Projeter les enjeux du service, le dimensionner et le financer
- 4.3 Mettre en cohérence les enjeux et le fonctionnement du service en ANC

5. Les services techniques

- 5.1 Dimensionner le service
- 5.2 Mettre en place et exécuter un plan pluriannuel de maintenance et investissements pour les bâtiments

Les services support

6. Ressources humaines

- 6.1 Reconstituer les équipes qui sont en sous-effectif
- 6.2 Mettre en place le RIFSEEP dans un contexte social difficile
- 6.3 Donner une cohérence et stabilité à l'effectif
- 6.4 Etre attentif au taux d'absentéisme

7. Communication

- 7.1 Mettre en place une politique de communication
- 7.2 Communiquer vers les administrés
- 7.3 Communiquer vers les agents et les partenaires

8. Education, culture, citoyenneté et patrimoine

- 8.1 Créer du lien entre le citoyen et la collectivité
- 8.2 Faire entrer l'administré dans la vie de la collectivité

9. Finances et fiscalité

- 9.1 Dimensionner le service pour répondre aux enjeux à venir
- 9.2 Rechercher, diversifier et optimiser les financements possibles

II. Donner à notre territoire les moyens de ses ambitions

1. Dette

2. La capacité d'autofinancement

3. Eléments financiers et fiscaux

- 1.1 Les comptes administratifs/comptes de gestion 2017
- 1.2 Les dotations
- 1.3 La fiscalité
- 1.4 L'évolution des autres recettes

Conclusion

I. Inscrire notre territoire dans une dynamique de développement et de projet

Les services à la population

1. Economie et développement local

Axe central du projet politique, le développement durable est le socle de nos actions en matière de développement économique.

Toutes nos actions seront à la fois économiquement efficaces, socialement équitables et écologiquement tolérables. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

1.1 Asseoir le développement comme axe prioritaire du projet communautaire.

1.1.1 Projet photovoltaïque

Une centrale photovoltaïque sera créée sur la zone artisanale de Retzwiller qui appartient à la communauté de commune.

L'opérateur retenu est TRYBA ENERGY.

Echéancier prévisionnel:

2018 : Signature de la promesse de bail Emphytéotique (mars)

Obtention des autorisations (DREAL, urbanisme) et dépose du projet auprès de la commission de régulation de l'énergie

Dépôt du dossier en Appel d'offres CRE (décembre)

2019 : Projet lauréat (février)

2020 : Construction (avril à octobre)

Mise en service et inauguration (octobre)

Financement de l'opération:

	Dépense	Recette
2018	4 000€ arpentage 2 000€ frais notaire	Prise en charge des frais 4 000€ suivant accord du bail
2019	0	0
A compter de 2020	0	10 000€ mise en service + 15 900€/an de loyer Taxes (IFER – CET)

1.1.2 Animation de l'économie agricole et locale

Sur l'impulsion des élus et pour correspondre à une réalité agricole sur le territoire en pleine mutation, la communauté de commune s'inscrit au sein de deux programmes innovants :

Le PIA TIGA en lien avec l'agglomération mulhousienne (M2A), coordonnateur de projet, la communauté de commune a inscrite la création de la 1ère plateforme numérique agricole du sud alsace avec pour ambition de favoriser la mise en réseau des producteurs et

consommateurs et le déploiement de solutions commerciales en circuit court pour les productions locales.

PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	100 000 euros avant fonctionnement normalisé 10 000 euros de participation au consortium	
Nature et montant des dépenses et des recettes	Dépenses Etude de préfiguration : 30 000 € Création de l'outil - diffusion –software et hardware 30 000 € Animation – Fonctionnement 40 000 €	Recettes Etude de préfiguration : 15 000 €
Montant des cofinancements (€)	0 €	
Montant de la subvention demandée (€)	50% de l'étude de préfiguration 80% du budget total de l'action	
Evaluation du montant des investissements	30 000 €	

L'Appel à Manifestations d'Intérêt de l'Agence de l'Eau a pour but de valider et valoriser l'action de la communauté de communes en faveur de la filière agricole favorable à la protection de la ressource en eau sur les territoires, afin d'irriguer tout un bassin de vie et son économie locale, producteur, éleveur, consommateur et artisans. S'inscrire dans cet AMI de l'agence de l'eau c'est pouvoir bénéficier d'une aide financière pour un poste d'animateur – développeur local en charge d'animer cette politique économie locale. Ce poste pourra être subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau.

1.1.3 Mise en œuvre du Très Haut Débit

La mise en œuvre du Très Haut Débit est l'un des enjeux de la mandature. Elle se fait en partenariat avec la Région sur cinq ans. Les travaux sont déjà engagés 2017- 2018 comme suit :

Commune	Participation (175€/prise)	Calendrier de mise en chantier (au plus tard)
ALTENACH	30 275	2018
BELLEMAGNY	11 900	2017
BRECHAUMONT	35 875	2017
BRETTEN	14 700	2017
DIEFMATTEN	28 175	2017
EGLINGEN	28 000	2021
ELBACH	22 925	2017
ETEIMBES	28 175	2017
FALKWILLER	15 750	2017
FRIESEN	52 325	2017
FULLEREN	29 400	2017
GILDWILLER	23 800	2017
GUEVENATTEN	13 475	2017
HECKEN	40 075	2017
HINDLINGEN	50 575	2017
MAGNY	25 725	2017
MANSPACH	46 725	2018
MERTZEN	18 025	2017
MONTREUX-JEUNE	28 700	2017
MOOSLARGUE	58 625	2018
RETSWILLER	56 350	2017
ROMAGNY	18 900	2017
SAINT-COSME	7 000	2017
SAINT-ULRICH	23 100	2017
STERNENBERG	11 550	2017
STRUETH	29 050	2017
TRAUBACH-LE-BAS	38 150	2018
TRAUBACH-LE-HAUT	54 425	2017
VALDIEU-LUTRAN	33 250	2017
WOLFERSDORF	30 275	2018

Financement de l'opération:

La totalité de l'opération nécessite un financement à hauteur de 1 876 700€ pour 10 714 prises (tranche ferme). Ce montant comprend également la part remboursement des trois communes déjà équipés : Guevenatten, Fulleren et Bréchaumont.

Cette dépense fera l'objet d'un prêt en cours de négociation. En contrepartie, il sera demandé aux communes un fond de concours pour financer cet équipement.

La dépense pour l'année 2018 s'élève à 865 925€

1.1.4. Définition d'une politique touristique

Compétence tourisme

L'année 2018 verra la reprise de la compétence tourisme par la communauté de communes en lieu et place du PETR. Elle fixera les orientations stratégiques à l'Office du Tourisme du Sundgau et percevra également la taxe de séjour.

Au regard de la situation transitoire, nous ne prévoyons pas de modification du fonctionnement actuel avant 2019. Un partenariat avec la communauté de communes Sundgau est cours d'élaboration.

Relais Nautique

La concession que nous détenons sur le Relais Nautique a pris fin en 2016. Nous avons alors signé une convention d'objectif territorialisée (COT) afin d'entamer avec VNF un travail conjoint qui porte d'une part sur les investissements à réaliser et d'autre part sur la valorisation touristique du relais et de l'ensemble du linéaire.

VNF n'a pas été en capacité de nous faire retour de cette étude en septembre 2017 et a demandé que nous prolongions la COT d'un an. A ce jour, nous n'avons pas de retour malgré nos demandes.

Le coût annuel de la COT pour 2018 est de 6073.20€

Dans cette attente ne seront réalisés que les investissements relevant des enjeux sécuritaires c'est-à-dire essentiellement la réfection éventuelle des catways pour un montant de 4 000€

Les travaux prévus sur le canal qui serait fermé de Hagenbach à Zillisheim à une période et pour période encore indéterminée à ce jour risque de poser un problème quant à la fréquentation du port pour la saison 2018.

Bilan de fréquentation 2017 :

- 41 places d'amarrage dont 4 réservés pour des bateaux de passage
- Bateaux par typologie de bail en 2017 :

	Moins de 8 m	De 8 à 9.99 m	De 10 à 11.99m	12m et plus	TOTAL
Bail à l'année	2	6	6	14	28
Bail de 6 mois	0	1	2	1	4
bail de - 6 mois			2		2
Total	2	7	10	15	34

Cette typologie est constante, cependant, en 2017, un important renouvellement des bateaux a eu lieu avec plus de départs et d'arrivées que les années précédentes. Certains propriétaires historiques vendent leur bateau, les nouveaux propriétaires ne souhaitant pas forcément rester au relais nautique.

Les demandes concernent souvent des bateaux de grandes tailles mais le nombre de places pour ces bateaux est très limité.

- Bateaux de passage :

L'année 2017 a connu une bonne fréquentation avec 261 bateaux de passage et 459 nuitées enregistrées. Le pic de fréquentation a eu lieu en juillet.

BP 2018 :

Vu la signature de la COT avec VNF pour une seule année, le BP 2018 est basé sur un fonctionnement courant du relais nautique sans investissement majeur même si les équipements sont vieillissants et des problèmes récurrents se posent : branchement électrique des bateaux, pontons glissants, ...

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement liées aux charges courantes sont stables en prévision d'une maintenance et d'un entretien annuel courant (changement de compteur électrique pour la consommation des bateaux, réfection de peinture en interne dans les sanitaires, ...).

Les recettes prévisionnelles provenant des baux des bateaux, des nuitées, des ventes diverses (électricité, jetons de douche, machine à laver,) sont également maintenues.

Enfin, en investissement, il est nécessaire de sécuriser urgemment quelques pontons et catways afin de garantir la sécurité des plaisanciers mais également le personnel communautaire. En 2018, seuls les points problématiques seront traités dans l'attente d'une COT plus longue avec VNF.

En BP 2018, le relais nautique s'autofinance.

Budget de fonctionnement 2017/2018 :

2017	Dépenses prévues	Dépenses réalisées
	55 000€	44 510€
	Recette prévues	Recette réalisées
	55 000€	60 376€

2018	Dépenses prévues	Recette prévues
	57 000€	57 000€

Aire de Chavannes

Peu d'investissements seront réalisés en 2018. Nous prévoyons uniquement de changer si nécessaire la borne distribution eau – vidange pour un montant de 1 500€.

Le BP 2018 est conforme au BP 2017 en dépenses. Il s'agit de l'entretien courant de l'aire d'accueil sans investissement prévu en 2018.

Concernant les recettes, elles proviennent :

- De la redevance OTS pour la mise à disposition des locaux (idem que les années précédentes)
- Des nuitées encaissées.

Depuis 2015, le nombre de nuitées diminue fortement d'année en année.

Pour rappel, la collectivité ne fait pas payer l'accès aux services (eau, électricité, sanitaire, déchets) mais uniquement le stationnement la nuit. L'accès est libre, un agent intercommunal passe le soir et le matin pour encaisser les nuitées.

Evolution du nombre de nuitées encaissées :

- 2015 : 913
- 2016 : 631
- 2017 : 491

De ce fait, malgré la réévaluation du tarif de la nuitée en mai 2016 passant de 7 à 8€, les recettes pour la CC n'augmentent pas.

Pour l'année 2018, une estimation de 500 nuitées a été prise en compte pour le BP soit une stabilité par rapport à 2017.

Budget de fonctionnement 2017/2018 :

2017	Dépenses prévues	Dépenses réalisées
	11 000€	14 775€
	Recette prévues	Recette réalisées
	11 000€	9 928€

2018	Dépenses prévues	Recette prévues
	10 000€	10 000€

1.2. Poursuivre le développement des zones d'activité économique

1.2.1 ZAID Diefmatten

Pour rappel : l'ex CCPA a décidé de développer une nouvelle ZAID de 9,85ha destinée à accueillir des entreprises industrielles. Cette infrastructure complète ainsi l'offre foncière existante dans ce secteur du Haut-Rhin et permet de contribuer à la mise en œuvre de la politique départementale et nationale initiée dans le cadre du Plan de Revitalisation de l'Economie. Avec un objectif de qualité environnementale cette zone doit apporter des solutions économiques innovantes.

Le public visé est l'entreprise de moyenne à grande avec un besoin de parcelle de plus de 1ha. Les entreprises doivent apporter une plus-value au territoire par leur activité notamment par le nombre d'emplois créés, l'apport d'une activité innovante. La livraison de la ZAID est prévue pour le 1^{er} semestre 2018 hors travaux de renaturation et plantations.

Echéancier prévisionnel:

Travaux : Déc. 2015-Fév. 2018 :

Commercialisation : 3^{ème} trimestre 2018

Financement de l'opération HT avant état définitif du coût global et fléchage des subventions entre les différentes tranches de l'opération :

Coût prévisionnel début opération en 2014-2015 provisoires avec achat terrain		2 300 000 €
Coût total prévisionnel 2018 provisoire avec achat terrain		1 430 000 €
Coût total actuel provisoire avec commercialisation + frais annexe		1 745 000 €
Plan de financement initial		
– FNADT (études, viabilisation, travaux) pré-		510 000,00 €
– CG68	Dont vente terrains	200 000 €
– CCSAL		1 000 000 - 1 260 000 €
Autre moyen à mobiliser : DETR/Région		250 000 € - 450 000 €

Pour information : reste à réaliser financier en 2018 de l'opération :

Phase travaux + frais techniques annexes Phase commercialisation (2-3 % cout opération)	329 000 TTC
--	-------------

1.2.2. Zone des Tuiliers –Retzwiller

Rappel contexte : l'ex Porte d'Alsace souhaitait engager l'extension de la zone d'activité à Retzwiller. Cette seconde tranche se développait sur une superficie d'environ 2ha en continuité de la 1e tranche de 5ha. L'affectation et la vocation précise de la 2e tranche devait être déterminée en fonction de l'environnement socio-économique et du tissu économique de proximité. Cette zone était complémentaire de l'offre foncière économique de la communauté de communes SUD ALSACE LARGUE. Elle intègre la notion d'économie de proximité et de valorisation de l'artisanat local ou des PME du territoire. Le public visé est l'entreprise de taille petite à moyenne avec un besoin en parcelle compris entre 35 et 50 ares.

Aujourd'hui et pour rester connecté aux nouveaux besoins et à la transition énergétique du territoire, la communauté de Communes souhaite apporter une nouvelle dimension à son développement. La possible installation d'une centrale solaire sur une 3ème tranche en continuité de la zone actuelle en plus de l'extension projetée en Tranche 2, modifie l'approche initiale.

Echéancier 2018

Inscription d'une action éventuelle de 15 000 € en frais d'étude avec notamment déjà la partie étude ADAUHR et une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre. Les recettes restent à déterminer (Région – DETR).

2. Environnement et l'évolution durable

2.1. Préparer l'harmonisation du service des produits résiduels sur l'ensemble du territoire et évaluer les coûts

Avec la fusion des intercommunalités le premier budget OM a été réalisé avec les données retracées dans les documents budgétaires des CA 2016 des deux EPCI. L'année 2017 aurait donc été une année test avec la préparation du nouveau marché de collecte pour 2018. Néanmoins la découverte de factures non soldées (SM4 167 240.92€, SITA 44 478.06€), de subvention non demandée (ADEME) et l'absence d'un suivi réel des tonnages et des coûts correspondants empêchent d'avoir une analyse quantifiée et précise des éléments budgétaires. S'ajoute également des inscriptions en recette (758 - Produits divers de gestion courante et 706 - Prestations de services) instables et dont la réalité annuelle est très disparate. Au stade actuel des analyses et afin de pallier dans un premier temps aux dépenses non mandatées et aux recettes réelles non perçues il s'avère que les redevances de l'ex secteur Largue sont à reprendre avec tout d'abord la participation pour 2018 des communes du secteur et une proposition de révision de la redevance des deux systèmes présents sur la Largue. Cette dernière mesure sera proposée aux commissions Environnement /Aménagement / Finances puis aux élus du bureau et conseil communautaire durant l'année 2018.

Ces étapes décrites précédemment vont permettre de préparer la future harmonisation des secteurs avec en priorité la rationalisation des différentes redevances et temporalités co-existantes sur le secteur Largue, en inéquation avec le service actuel proposé. A terme, il conviendra de préparer la convergence des pratiques et des contrats, réorienter le système des éco-organismes et proposer un service en adéquation avec les politiques de réduction des déchets régionaux et les volontés politiques à venir.

L'EPCI sera accompagné pour cette étude d'un bureau d'étude qui aura en charge l'analyse précise de l'existant et d'anticiper les besoins de la collectivité. La communauté de commune sollicitera l'ADEME pour un subventionnement de l'étude. **Coût actuel de l'étude 25 000 € avec à maxima 70 % d'aide de l'ADEME. L'étude est programmée pour le deuxième semestre 2018.**

2.2. Poursuivre la mise en activité du centre technique et du centre de collecte – tri et valorisation.

La communauté de communes a respecté son calendrier 2017 en investissant le centre technique et environnemental situé sur la ZA de Retzwiller, en y installant les équipes techniques et environnement afin d'y créer les conditions adéquates pour un accueil du public de qualité. Pour 2018, toujours en sollicitant les aides de l'ADEME, l'EPCI souhaite lancer les études de préfigurations pour son futur centre de collecte – tri et valorisation. Au budget 2018 sera proposée l'inscription de 12 000 € comprenant la constitution du dossier de demande de subvention. Cet outil manquant sur le territoire devra offrir des nouvelles solutions de collecte, de tri et de valorisation pour les habitants.

2.3. Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territoire s'impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants. Il sera la clé de voute de la nouvelle politique environnementale et énergétique de la collectivité en orientant ses projets et programmes à venir. Les règles du PCAET obligent de mandater un bureau d'étude pour l'évaluation environnementale comprise dans un PCAET. Pour 2018 la somme de 20 000 € est inscrite sans subvention possible de l'ADEME.

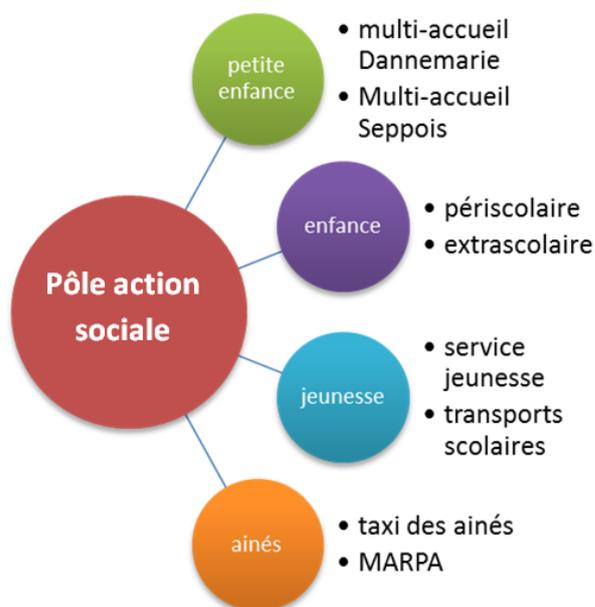
3. Action sociale

3.1. Assurer une offre d'accueil enfance jeunesse cohérente, équilibrée et équitable sur l'ensemble du territoire

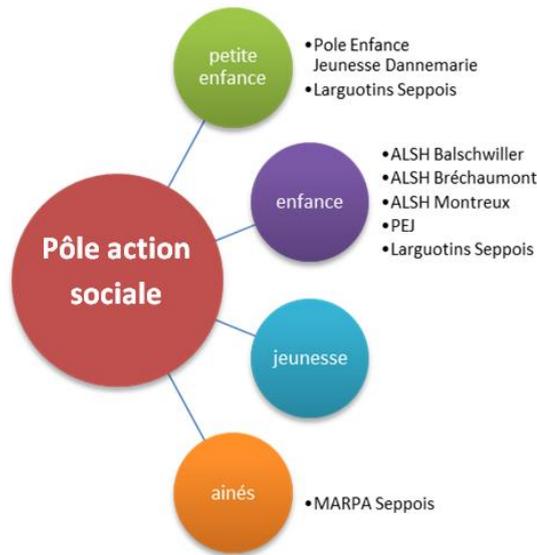
Pour rappel : le pôle action sociale concerne de nombreux services à la population qui occupent la majorité du patrimoine bâti intercommunal. Ce patrimoine bâti est vieillissant (le bâtiment le plus récent date de 2012, le plus ancien de 1993).

Les BP 2018 des services concernent certes les nécessités budgétaires pour assurer le fonctionnement et l'organisation des services mais également l'entretien des bâtiments intercommunaux dans lesquels ils sont hébergés.

Les services concernés par le pôle



Le patrimoine bâti intercommunal occupé par les services du pôle :



Maintenir le déploiement des structures d'accueil sur le territoire et veiller à assurer leur fonctionnement

Le territoire est maillé de structures d'accueil collectif petite enfance, enfance et dispose de près de 200 assistantes maternelles proposant un accueil à domicile ou dans le cadre de Maisons d'assistants maternels (3).

Les besoins en accueil collectif apparaissent couverts y compris pour la petite enfance.

Les deux multi-accueils comme les assistantes maternelles sont plutôt à la recherche de contrat.

La **fréquentation des deux multi-accueils** est aux environs de **55 - 60%**. Il reste donc des disponibilités sur des demi-journées entières et les contrats de 4 ou 5 jours sont devenus très rares. Baisse de la natalité, recherche de solution de garde alternative à moindre coût, présence de **deux sites d'accueil scolaire en Très petite section (TPS)** à Dannemarie et à Pfetterhouse sont autant d'éléments faisant baisser la fréquentation dans les multi-accueils et chez les assistantes maternelles.

Une réflexion pour promouvoir les structures, les activités qui y sont menées est en cours afin de faire remonter leur taux de fréquentation. Si ce n'est pas le cas, une baisse du nombre de places d'agrément devrait peut-être être envisagée.

En accueil périscolaire, le territoire est bien maillé avec **18 sites d'accueil le midi** (dont 11 en régie directe)¹ et **8 sites le soir** (6 en régie directe)² et **3 sites d'accueil le matin**³ avant l'école.

Quel que soit le lieu de scolarisation d'un enfant sur le territoire intercommunal, ce dernier peut bénéficier d'un mode d'accueil périscolaire midi et soir sauf sur le secteur d'Altenach / Manspach.

Septembre 2017 a vu l'arrêt de la semaine à 4.5 jours sur la plupart des secteurs scolaires intercommunaux sauf à Bernwiller et sur le SIS de Fulleren, Mertzen, Saint Ulrich, Strueth, l'organisation des TAP par la CC a été arrêtée sauf à Bernwiller. En septembre 2018, toutes les communes repassent à la semaine de 4 jours. Une réorganisation de l'accueil à Bernwiller devra être envisagée. Si les effectifs sont maintenus le midi, vu le changement des normes d'encadrement, un renfort d'agent sera nécessaire au moins le midi.

En parallèle de l'arrêt des TAP, on a vu une augmentation de la fréquentation des structures nord de la CC le midi et le soir.

¹ En régie directe le midi : Ballersdorf, Dannemarie (2), Balschwiller, Bernwiller, Hecken, Bréchaumont, Chavannes sur l'Etang, Montreux Vieux, Retzwiller, Traubach le Haut, Hagenbach.

En gestion déléguée le midi : Fulleren, Hindlingen, Seppois le Bas (2), Ueberstrass, Pfetterhouse

² En régie directe le soir : Dannemarie, Balschwiller, Bernwiller, Bréchaumont, Chavannes sur l'Etang, Montreux Vieux

En gestion déléguée le soir : Hindlingen, Seppois le Bas, Ueberstrass, Pfetterhouse

³ En gestion déléguée le matin : Hindlingen, Seppois le Bas, Pfetterhouse

Fréquentation moyenne par structure en 2017

Site	Matin (avant école)	Midi	Soir
Ballersdorf		13	
Dannemarie		69	32
Balschwiller		34	24
Bernwiller		43	19
Hecken		30	
Bréchaumont		28	21
Chavannes sur l'Etang		33	15
Montreux Vieux		31	17
Retzwiller		22	
Traubach le Haut		33	
Hagenbach		30	
Sous total	0	366	128
Fulleren		12	
Hindlingen	5	12	7
Seppois le Bas	24	104	37
Ueberstrass		10	5
Pfetterhouse	8	26	10
Sous total	37	164	59
TOTAL	37	530	187

Vu la fréquentation de certaines structures, une réflexion devra avoir lieu sur des secteurs tels que Montreux-Vieux (soir), Fulleren, Hindlingen et Ueberstrass (midi et soir) afin d'optimiser le fonctionnement des structures et d'essayer « d'amortir » le plus possible les coûts fixes de fonctionnement. En effet, plus les structures sont petites, plus les coûts fixes sont difficilement amortissables.

L'arrêt de l'organisation des TAP par la CC a eu des répercussions budgétaires inattendues. En effet, **l'arrêt des TAP n'a pas entraîné de diminution des charges de fonctionnement des ALSH.**

Le retour aux normes d'encadrement normal et la hausse des effectifs accueillis nécessitent le maintien de l'ensemble des agents permanents.

- **Avec TAP et PEDT** en période périscolaire :
 - 1** animateur pour **14** enfants de moins de 6 ans
 - 1** animateur pour **18** enfants de moins de 6 ans
- Avec retour à 4 jours **sans TAP et PEDT** en période périscolaire :
 - 1** animateur pour **10** enfants de moins de 6 ans
 - 1** animateur pour **14** enfants de moins de 6 ans

Ainsi, si le nombre d'agents du service est stable, la masse salariale évolue du fait du RIFSEEP, de la nécessité de remplacement dans le cadre de congés maternité attendus, de maladie, ...

En parallèle, les recettes ont diminué avec l'arrêt du versement du fond de soutien des communes / SIS pour l'organisation des TAP (**-55 000 €**) et la perte des facturations aux familles. L'augmentation des effectifs le midi et le soir ne permet pas de compenser la facturation TAP. Sur une année, **la perte de la facturation aux familles** en TAP est estimée à **35 000 €**. Il est précisé que la grille tarifaire sur les autres périodes a été revue depuis sept 2016.

Enfin, les recettes de la CAF sont maintenues du fait d'une évolution de la Prestation de Service liée à l'intégration de Bernwiller et de Chavannes en périscolaire sous déclaration DDCSPP. Le Contrat enfance Jeunesse (CEJ) continue de baisser chaque année (partie CCPA) mais en 2018, sa révision sera amorcée avec la CAF.

3.1.1. Donner les moyens aux structures d'assurer leur mission

Le budget 2018 veille à donner les moyens aux structures d'assurer un accueil de qualité et de proposer des plannings d'animation renouvelés. Pour ce faire, la diversification du matériel pédagogique est nécessaire d'où le besoin d'un réassort en 2018.

Certaines charges de fonctionnement sont également revalorisées tous les ans : coût traiteur, coût transports collectifs, ...

Le BP 2018 ne prévoit pas d'investissement de masse. Il est proposé de faire un diagnostic sur tous les bâtiments intercommunaux afin de définir un plan d'investissement pluriannuel permettant la rénovation maîtrisée et planifiée des bâtiments dont les ALSH.

3.1.2. Faciliter les démarches des administrés dans les connaissances de l'offre et dans les démarches administratives

En 2017, les démarches des administrés ont été facilitées suite à un gros travail des services pour faciliter les inscriptions. Cependant, les dossiers en version papier perdurent nécessitant une ressaisie totale par les services.

Une campagne d'inscription en ALSH/ restauration scolaire sur le secteur nord concerne **plus de 750 dossiers** enfants à saisir manuellement sur le secteur nord.

En 2018, la mise en place d'un portail famille vise à faciliter les démarches des usagers pour leur inscription, la gestion de leur planning, ...

Le portail famille facilitera le travail des familles mais allégera fortement le traitement informatique par les services.

Par ailleurs, la CCSAL s'inscrit dans la démarche de la CAF pour une utilisation plus accrue du site mon-enfance.fr pour faire connaître l'offre disponible mais également prendre en compte des demandes d'accueil.

3.1.3. Proposer une prise en charge linéaire des enfants quel que soit leur âge

Des activités transversales seront proposées afin de décloisonner les structures et de faciliter le tremplin des enfants d'une structure à une autre en grandissant. Ceci implique des changements organisationnels et la proposition de programmes pédagogiques plus travaillés.

Le multi-accueil et l'ALSH de Dannemarie proposeront une intégration progressive des enfants pendant les vacances d'été : les enfants de 3 ans scolarisés en septembre 2018 seront intégrés dans quelques activités du périscolaire en juillet 2018.

Le service jeunesse travaille sur la mise en place d'un planning d'animations pouvant accueillir les enfants des ALSH (10 / 11 ans) sur des journées ou des demi-journées pour leur proposer pendant les vacances de participer à des activités hors cadre ALSH.

Point particulier – association Les Larguotins :

La Communauté de Communes a conventionné avec l'association Les Larguotins pour la gestion des structures sud. Elle verse une subvention à l'association.

La demande de subvention au titre de l'année 2018 est de 450 000 € auxquels il faut ajouter 30 000€ pour l'utilisation des locaux des communes.

Motivation de l'association à cette demande en hausse :

En 2014 : la subvention intercommunale était de 470 000 €. En 2015, la subvention a été réduite à 400 000 € en laissant à la charge de l'association des frais d'investissements (véhicule, machine à laver, ...). Par ailleurs, un litige prud'homal a entraîné une perte de 35 000 € pour l'association. En 2016, les problèmes de toiture ont engendré une baisse de fréquentation et une augmentation du personnel avec la nécessité de l'accueil d'enfants sur un site supplémentaire.

3.1.4. Transports scolaires

658 enfants utilisent les transports scolaires « collège et lycée » gérés par la CCSAL sur délégation de la Région. Ceci représente **16 lignes** de transports dont la CCSAL avance le règlement des factures au transporteur. Le BP 2018 prend en compte les avenants passés tardivement en 2017 puis ceux envisagés en 2018.

La CC facture **254 enfants** non subventionnés en totalité par la Région Grand Est à savoir les enfants de plus de 16 ans et gère les demandes de dérogation toute au long de l'année

3.2. Mettre en place une politique pour les séniors

3.2.1. La MARPA (Seppois le Bas)

La collectivité est propriétaire de la MARPA composé d'une vingtaine de logements. Ce système à mi-chemin entre logement privé et structure collective est géré par une association de gestion.

Une nouvelle convention de cadrage entre la CC et l'association de gestion pour clarifier les responsabilités des uns et des autres concernant le patrimoine bâtiment est en cours de négociation. La collectivité est propriétaire du bâtiment, l'association loue le bâtiment à la collectivité.

Cependant, en tant que propriétaire, la collectivité doit entretenir le bâtiment vieillissant. En 2017, la chaudière et le système de chauffage ont entièrement été revus.

Le bâtiment présente de plus en plus de problèmes sur les ouvrants, son étanchéité, ..., des mises aux normes doivent être envisagées (cloisonnement de la cuisine). Il conviendra d'établir un plan d'investissements pluriannuels. Par ailleurs, la typologie des résidents (personnes âgées) nécessitent des équipements particuliers.

En 2018, les investissements concernent en priorité des éléments de sécurité pour les résidents : remplacement des cuvettes des toilettes, vérification et réglages des ouvrants

3.2.2. Taxi des aînés

Ce service facilite le déplacement des personnes âgées en milieu rural. En 2017, environ 100 personnes des 12 communes de la Largue utilisent le service soit près de **20% de la population éligible**.

Le taxi des aînés est un véritable service pour les personnes âgées et un vrai vecteur de lien social.

Cependant, le devenir de ce service est à l'étude. Il convient de réfléchir à l'extension du service sur l'ensemble du territoire intercommunal et de ces modalités de fonctionnement. Les critères d'éligibilités doivent être revus pour assurer une maîtrise du service (fonctionnelle et budgétaire).

Le BP 2018 est élaboré sur les bases suivantes :

- prolongation du fonctionnement du service sur les bases actuelles et concentrée sur le territoire des 12 communes de la vallée de la Largue du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018.
- extension du service sur l'ensemble du territoire intercommunal selon des nouvelles dispositions (soit 250 € / an pour 20% des usagers potentiels)

4. Assainissement

4.1. Identifier, prioriser et mener les projets en AC

La reprise de la compétence assainissement entraîne de facto une mutualisation des équipements, des modes de gestion et des perspectives d'investissement et de développement des services. L'enjeu numéro un aujourd'hui est d'assurer un service performant, prospectif et qui soit financé à 100 % par l'utilisateur intercommunal sans recourir au budget général. Cet enjeu rentre en résonance avec les obligations et les initiatives liées à la qualité de la ressource en eau et les initiatives déjà nombreuses sur le territoire.

A ce jour, la commission assainissement travaille sur une nouvelle construction tarifaire.

4.2. Projeter les enjeux du service, le dimensionner et le financer

Le transfert de la compétence assainissement collectif va obligatoirement entraîner pour la communauté de communes de disposer d'une stratégie de développement tant dans le fonctionnement du service et des missions quotidiennes que de projeter l'ensemble des investissements déjà engagés ou programmés dans les années à venir en lien avec les réalités économiques et les financements de l'AERM. L'exercice 2018 du service à rendre va se croiser avec les réalités du terrain et les vellétés communales qui sont à appréhender de manière réaliste et objective. Dès cette année les communes vont pouvoir avoir un retour des interventions terrains, de l'état des équipements et des problèmes rencontrés. Les projets d'investissements vont être analysés et priorisés. La commission Eau – Assainissement va jouer un rôle prépondérant dans la connaissance, la transmission et la projection du service.

4.3. Mettre en cohérence les enjeux et le fonctionnement du service en ANC

Les années 2016-2017-2018 sont des années charnières pour le service assainissement et dans les réponses qui ont été apportées aux communes travaillant en opération groupée de réhabilitation. Cette année la communauté de communes doit répondre tant aux demandes de contrôle de conception que d'exécution des communes. Ces réponses s'opèrent par le biais d'un bureau d'étude en charge de tous les contrôles. Le marché pourra être relancé en 2018 ou le service renforcé par un poste dédié aux opérations avec le cas échéant un renfort ponctuel d'un bureau d'étude. L'équilibre financier est aléatoire et variable en fonction de la masse de contrôles effectués.

5. Les services techniques

5.1. Dimensionner le service

Basé depuis mars 2017 au centre technique de Retzwiller, le service technique est composé de 6 ouvriers travaillant pour partie au sein des communes et intervenant sur les bâtiments de la CCSAL.

Le devenir de ce service est à étudier. On note un désengagement évolutif des communes (Buethwiller, Eteimbes, Maison de la Nature en 2017). Les recettes baissent alors que les charges restent constantes. Le parti pris sera de ne pas remplacer dans l'attente de cette étude, les départs à la retraite à venir et de faire une prospection sur les compétences des agents à développer pour répondre à des demandes et des travaux plus précis. (Spécialisation électrique, sanitaire...)

L'organisation des astreintes est également en cours d'étude. Le nombre de bâtiments et d'ouvrage ne cessant de croître, il faut dorénavant une rotation des présences sur ces sites.

Le service sera doté d'un véhicule électrique subventionné par le TEPCV dans le cadre d'un partenariat avec le PETR.

5.2. Mettre en place et exécuter un plan pluriannuel de maintenance et investissements pour les bâtiments

Seuls les investissements indispensables ont été réalisés sur les deux exercices précédents au regard de la conjoncture financière.

Cependant les bâtiments vieillissent. Une étude sera menée avec l'ADAUHR dans le cadre de notre partenariat sur l'ensemble de nos bâtiments qui donnera lieu à un plan pluriannuel d'investissements.

Pour les 2018 le chiffrage des chantiers s'établit comme suit :

- Rénovation de l'accueil : ce chantier n'a pas été mené en 2017 mais au regard des impératifs de sécurité, nous devons nous y astreindre cette année. La dépense estimée est de 80 000 € sans subvention possible à ce jour.

- La rénovation du pressoir de la Maison de la Nature. La dépense estimée est de 125 000€ pour une subvention d'un montant de 100 000€ par le biais du TEPCV.

Les services support

6. Ressources humaines

Etat des effectifs

BUDGET Grade	Nb de postes	En ETP	Observations
Assainissement	9,00	8,10	
Adjoint administratif	1	1,00	
Adjoint administratif principal 2 ^e	2	1,80	
Adjoint technique	3	2,50	1 poste créé (occupé par M. JOHO)
Technicien	3	2,80	1 poste créé
O.M.	3,00	3,00	
Adjoint administratif	1	1,00	
Technicien	1	1,00	
Attaché	1	1,00	
Principal	98,00	67,08	
Adjoint administratif	3	2,49	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0,69	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	6	4,97	
Adjoint technique	26	12,97	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2,00	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	1,00	
Adjoint d'animation	33	20,56	
Agent maîtrise	3	2,00	
Animateur	4	2,50	
Animateur principal	5	4,80	
Apprentis	1	1,00	
ATSEM	1	1,00	
Attaché	3	3,00	1 poste créé pour le développement territorial
Auxiliaire puér	1	0,50	
Auxiliaire puér principal 2 ^{ème} classe	2	2,00	
Educ.de jeunes enfants	1	0,80	
Educ.princ.jeunes enfant	1	1,00	
Puéricultrice hors classe	1	1,00	
Rédacteur	2	2,00	1 poste créé pour le développement territorial
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0,80	

Au regard des difficultés de gestion et de l'augmentation du taux d'absentéisme, il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures qui ne peuvent plus être différées.

6.1. Reconstituer les équipes qui sont en sous-effectif

Budget principal	BP 2017	CA 2017	BP 2018
012 - charges de personnel et frais assimilés	2 511 475,00 €	2 293 595,40 €	2 480 124,64 €
6218 - Personnel extérieur au service	1 250,00 €	17 007,98 €	8 000,00 €
6332 - Cotisations FNAL	830,00 €	3 287,09 €	3 557,38 €
6336 - Cotisations CNFPT et CDG	25 000,00 €	26 568,47 €	28 753,10 €
6338 - Autres impôts, taxes,... sur rémunérations	5 500,00 €	4 062,06 €	4 396,07 €
6411 - Personnel titulaire	0,00 €	996,88 €	1 078,85 €
64111 - Rémunération principale	956 105,00 €	804 969,24 €	871 159,12 €
64112 - NBI, SFT et indemnités de résidence	25 020,00 €	18 628,38 €	20 160,13 €
64118 - Autres indemnités	160 000,00 €	168 836,23 €	182 719,06 €
64131 - Rémunérations	475 000,00 €	496 234,00 €	537 037,63 €
64138 - Autres indemnités	80 000,00 €	66 596,19 €	72 072,17 €
64168 - Autres emplois d'insertion	0,00 €	97,56 €	105,58 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	360 950,00 €	318 744,93 €	344 954,24 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	249 380,00 €	217 292,29 €	235 159,49 €
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	38 040,00 €	31 727,20 €	34 336,02 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00 €	69 182,06 €	74 870,67 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	10 000,00 €	9 670,00 €	10 465,13 €
6474 Versements aux autres œuvres sociales	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	10 800,00 €	10 734,84 €	11 000,00 €
648 - Autres charges de personnel	42 000,00 €	27 360,00 €	38 700,00 €

- Evolution de BP 2017 à CA 2017: - 8.68%
 - Pas de mise en place du RIFSEEP en 2017
 - Pas de remplacement du personnel en maladie ou parti sur les postes ne relevant pas de normes d'encadrement
 - Pas d'embauche supplémentaire (Ram, vacataire été accueil...)
 - Pas de reclassement des CDI
 - Pas d'augmentation de la valeur faciale des titre-restaurants
 - Fin de longue ou grave maladie

- Evolution de CA 2017 à BP 2018 : + 8.13%
 - Mise en place du RIFSEEP en 2018
 - Embauche de deux agents en développement économique et d'un agent en comptabilité
 - Reclassement des CDI
 - Augmentation de la valeur facile des titre- restaurant

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

OM	BP 2017	CA 2017	BP 2018
012 - charges de personnel et frais assimilés	109 180,00 €	97 586,56 €	101 666,49 €
6218 - Personnel extérieur au service	0,00 €	234,00 €	500,00 €
6332 - Cotisations FNAL	500,00 €	191,20 €	198,10 €
6336 - Cotisations CNFPT et CDG	1 250,00 €	1 190,46 €	1 233,43 €
6338 - Autres impôts, taxes,... sur rémunérations	230,00 €	185,14 €	191,82 €
6411 - Personnel titulaire	26 000,00 €	479,12 €	18 496,42€
64111 - Rémunération principale	35 000,00 €	19 430,45 €	20 131,85 €
64112 - NBI, SFT et indemnités de résidence	1 800,00 €	72,16 €	74,76 €
64118 - Autres indemnités	0,00 €	1 871,49 €	1 939,05 €
6413 - Primes et gratifications	6 000,00 €	741,35 €	768,11 €
64131 - Rémunérations stagiaires	7 500,00 €	47 171,87 €	30 874,68€
6451 - Cotisations à l'URSSAF	14 500,00 €	15 342,68 €	15 896,52 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	14 600,00 €	8 150,54 €	8 444,76 €
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00 €	2 526,10 €	2 617,29 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	300,00 €	0,00 €	300,00 €

- Evolution de BP 2017 à CA 2017: - 10.62%
 - Pas RIFSEEP
 - Pas d'augmentation de la valeur faciale des titre-restaurants
- Evolution de CA 2017 à BP 2018 : + 4.18%
 - Mise en place du RIFSEEP
 - Augmentation de la valeur facile des titre- restaurant
 - GVT

ASSAINISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018
012 - charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €	57 945,69 €	355 415,27 €
621 - Personnel extérieur au service	0,00 €	1 086,20 €	1 500,00 €
633 - Impôts, taxes, sur rémunérations (autres organismes)	0,00 €	189,53 €	1 000,00 €
6332 - Cotisations FNAL	0,00 €	17,27 €	7 000,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et CDG	0,00 €	43,17 €	3 000,00 €
6410 - Rémunération du personnel	45 000,00 €	40 321,68 €	194 767,34 €
6411 - Salaires, appointement, commissions de base	0,00 €	1 522,35 €	54 943,58 €
6415 - Supplément familial	0,00 €	100,85 €	3 569,00 €
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	13 232,75 €	55 635,35 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	259,66 €	7 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	0,00 €	472,98 €	10 000,00 €
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	0,00 €	124,00 €	2 000,00 €
647 - Autres charges sociales	12 500,00 €	66,90 €	12 500,00 €
648 - Autres charges de personnel	2 500,00 €	508,35 €	2 500,00 €

Le chapitre 012 assainissement est construit au regard des éléments connus au jour de la rédaction de ce document.

- Evolution de BP 2017 à CA 2017: - 3.42%
 - Pas de mise en place du RIFSEEP
 - Pas d'augmentation de la valeur faciale des titre-restaurants

- Evolution de CA 2017 à BP 2018 : pas de comparaison possible
 - Reprise du personnel SIA : 3 ETP
 - Reprise du personnel Montreux-Vieux : 0.5 ETP
 - Imputation du personnel de l'ex CCL en totalité sur le budget : 2.6 ETP (fin du contrat aidé)
 - Création de 2 postes : 2 ETP
 - Mise en place du RIFSEEP et reprise des régimes indemnitaires existants
 - Augmentation de la valeur facile des titre- restaurant
 - GVT

6.2. Mettre en place le RIFSEEP dans un contexte social difficile

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace obligatoirement la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Il a été proposé par la commission RH de mettre en place ce régime indemnitaire sur une période de 3 ans en privilégiant en 2018 la stabilisation et la généralisation à l'ensemble du personnel de la partie IFSE Le conseil communautaire en a acté le principe. La partie CIA sera étudiée en 2019. Une enveloppe de 70 000 euros est affectée pour l'année 2018.

6.3. Donner une cohérence et stabilité à l'effectif

L'effectif stabilisé, il faut à présent revoir l'organisation de la collectivité. L'étape suivante est la réalisation de l'organigramme adossée aux entretiens professionnels ainsi que l'étude d'un projet d'administration.

6.4. Etre attentif au taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme est en hausse.

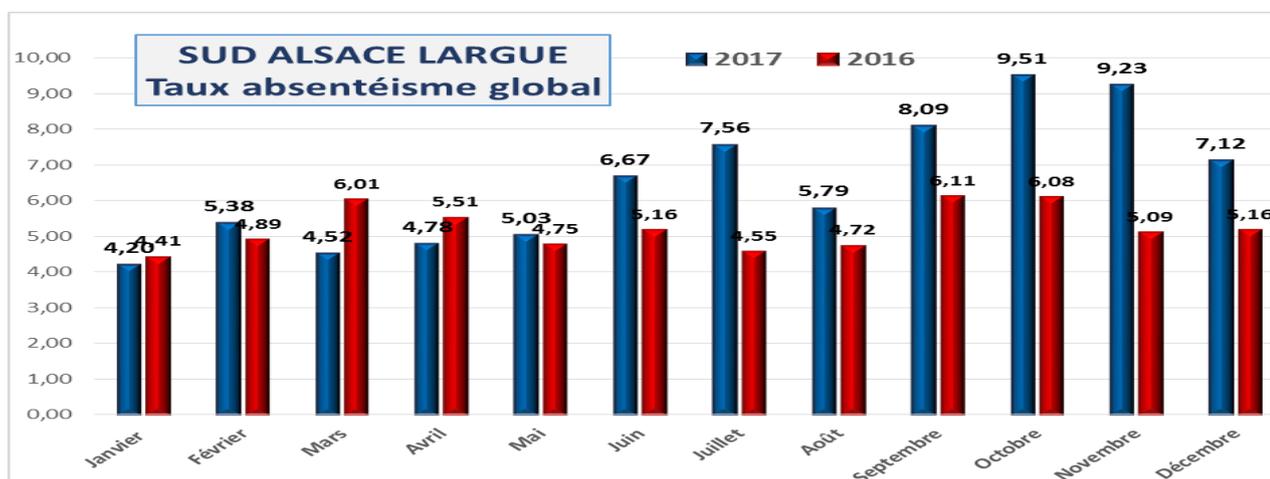
Statistiques

Au sein des effectifs de la communauté de communes SUD ALSACE – LARGUE, le nombre de jours d'arrêt, tous motifs confondus, a été de 2 960 jours consécutifs. Ils se répartissent ainsi :

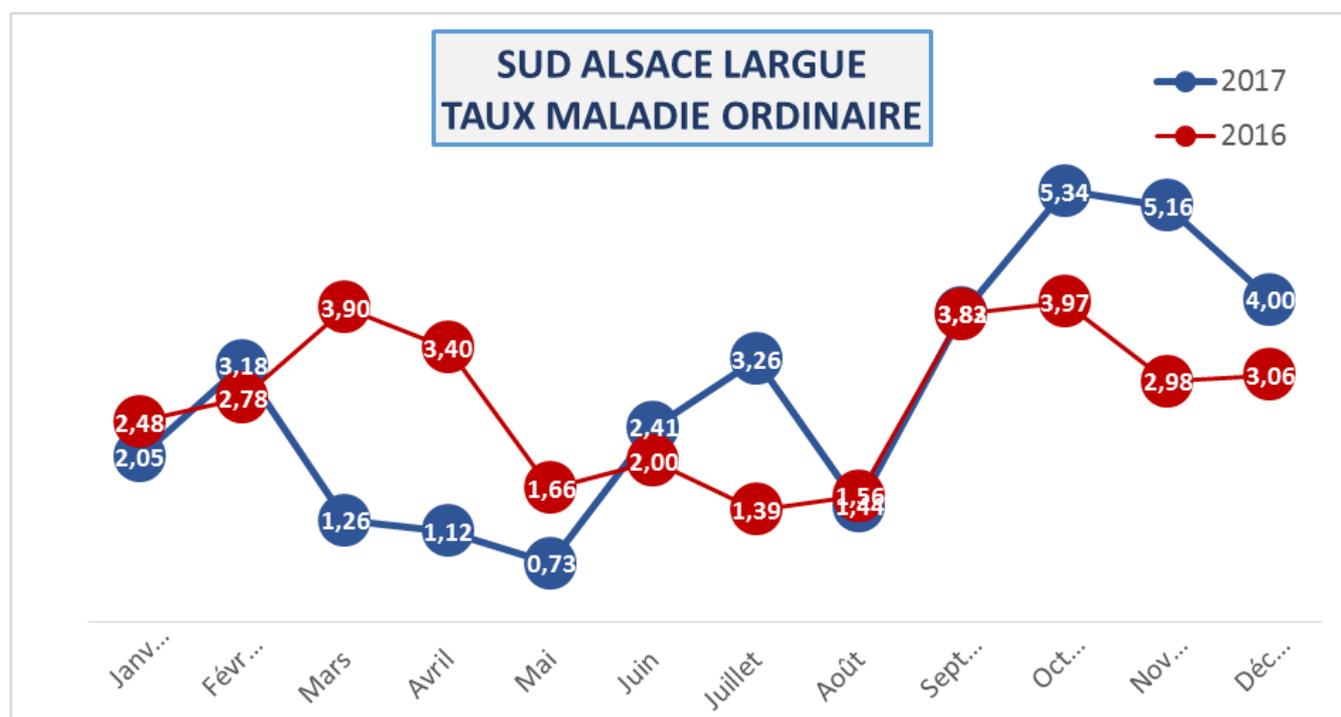
Motif d'arrêt	Nombre d'arrêts	Nombre d'agents	Nb de jours d'arrêt (jours consécutifs)	Durée moyenne d'un arrêt
Maladie ordinaire	104	53	1262	23.81
Longue durée	1	1	152	152,00
Grave maladie	4	4	1157	289,25
Accident du travail	2	2	43	21,50
Congé maternité	2	2	346	173,00

Cela situe le taux d'absentéisme global en 2017 à 8,45 contre 7,20 en 2016 et le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire à 3,60 contre 3,16, l'année précédente.

L'absentéisme global est en augmentation notamment au regard du nombre de jours d'arrêt pour grave maladie en hausse de 25 % entre 2016 (924 jours) et 2017 (1157 jours). Cette hausse est visible à partir du mois de juin 2017 (voir graphique ci-après).



Le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire est lui aussi en hausse par rapport à 2016, de l'ordre de 14 %. Toutefois, comme le montre le graphique ci-après, cette hausse est le résultat du seul dernier trimestre de l'année, puisque sur les 9 premiers mois de l'année, l'absentéisme était globalement en baisse par rapport à la même période de l'année précédente.



Remboursement

En 2017, l'absentéisme pour maladie a représenté un coût de personnel de 129 479 €. En face de ces dépenses, la collectivité a perçu 123 580 € de recettes, réparties ainsi :

- Sécurité sociale : 43 522.41 €
- SOFAXIS : 80 058.26 €

Au B.P. 2017, il avait été prévu 63 215 € de recettes provenant de la sécurité sociale et 79 917 € provenant des remboursements par la SOFCAP. La raison principale de l'écart constaté porte sur le versement indu à un agent des indemnités journalières de la sécurité sociale, pour un montant de l'ordre de 15 000 €.

Pour l'année 2018, il est proposé de rester sur les mêmes niveaux de recettes budgétées qu'en 2017. Le nombre de congés maternité sera plus important en 2018 qu'en 2017, déjà 3 connues contre 2 l'an passé, en revanche, des situations de grave maladie, ayant fortement impactées l'année 2017, se solderont d'ici la fin du premier semestre 2018.

7. Communication

7.1. Mettre en place une politique de communication

La mise en place d'un pôle communication dédié permettra à la collectivité de faire connaître ses actions de manière régulière et optimisée.

Il est chargé d'une véritable mission de service public en direction des usagers mais aussi des usagers et des acteurs de la vie locale avec trois objectifs principaux :

- **Informer** : horaires des services à la population, expliquer le fonctionnement des services...
- **Animer** : se faire le relais des manifestations de la collectivité, des communes et des associations de son territoire, valoriser les savoirs faire, les activités économiques et culturelles.
- **Mobiliser** : rendre compte de l'action publique, la rendre lisible, compréhensible et accessible à tous. Expliquer comment et pourquoi les décisions sont prises.

7.2. Communiquer vers les administrés

Ils sont à la fois usagers, contribuables, citoyens et acteurs de la vie locale.

Le but est d'informer l'habitant sur toutes ces facettes en renouvelant nos moyens de communication :

- Modernisation du magazine « l'Info »
- Mise en œuvre d'un nouveau site Internet plus interactif, mis à jour en temps réel et permettant à terme à l'utilisateur de faire des inscriptions en ligne.
- Utilisation des nouveaux moyens de communications pour toucher le plus possible d'habitants : Facebook, sms...

7.3. Communiquer vers les agents et les partenaires

La collectivité regroupe aujourd'hui 110 agents qui travaillent répartis sur l'ensemble du territoire.

Il est important de mettre en place un service de communication interne permettant de véhiculer rapidement les informations et de simplifier les procédures administratives.

Ce flux d'information se fera par le biais d'un intranet adossé au site internet.

8. Education, culture, citoyenneté et patrimoine

8.1. Créer du lien entre le citoyen et la collectivité

Pendant du pôle communication, ce nouveau pôle, spécialisé dans le lien avec le citoyen est chargé de mettre en œuvre les manifestations et les actions permettant aux habitants de participer ensemble à la vie et à la mise en valeur du territoire (journée du patrimoine, célébration du centenaire de la fin de la grande guerre et réflexion sur la paix en lien avec les écoles...)

8.2. Faire entrer l'administré dans la vie de la collectivité

Le but de cet axe est d'expliquer ce que fait notre collectivité au quotidien et faire participer directement l'administré aux décisions.

Différentes méthodes sont en cours d'élaboration comme une plateforme d'échanges interactives.

9. Finances et fiscalité

9.1. Dimensionner le service pour répondre aux enjeux à venir

La taille de notre collectivité nécessite que notre service comptable renforce ses compétences notamment en matière de comptabilité analytique et de marchés publics

L'équipe a été complétée par un agent dédié le 1^{er} mars 2018 en remplacement d'un agent ayant quitté la collectivité.

9.2. Rechercher, diversifier et optimiser les financements possibles

Même si le passage en FPU au 1^{er} janvier 2018 a permis de neutraliser la baisse de la DGF pour 2018, il est nécessaire dès à présent de continuer à rechercher des pistes de diversification des ressources.

Exemple : la mise en place d'un champ photovoltaïque nous permettra de produire de l'énergie de manière autonome et d'en tirer un gain financier.

II. Donner à notre territoire les moyens de ses ambitions

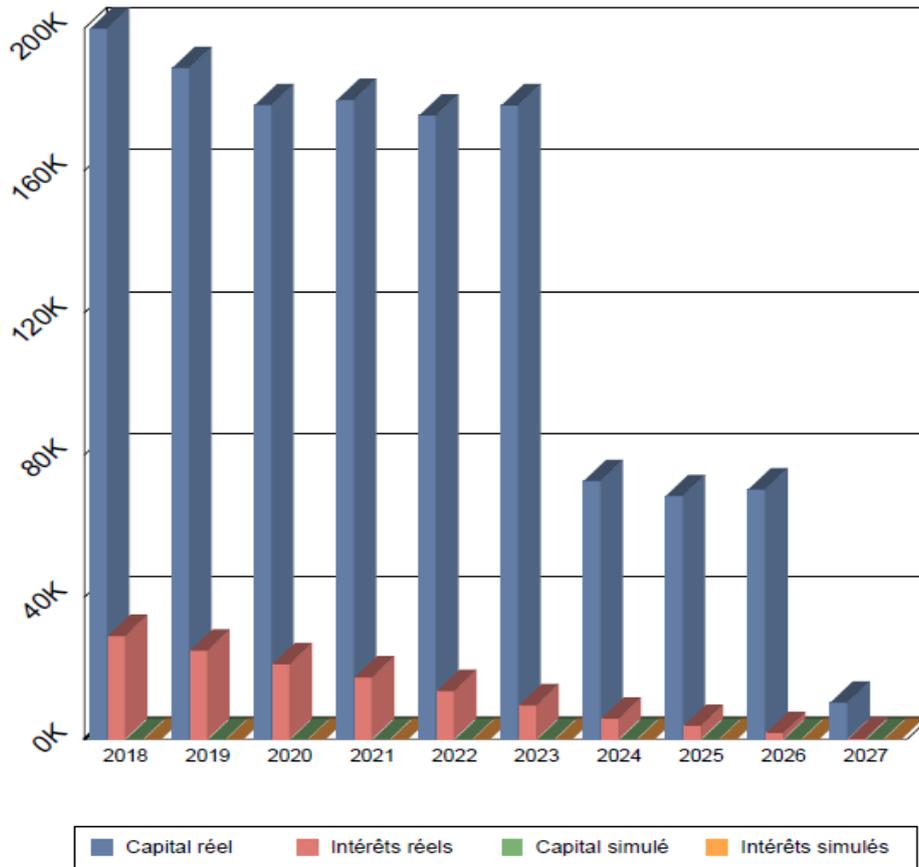
1. Dette

Profil d'extinction de dettes par budget

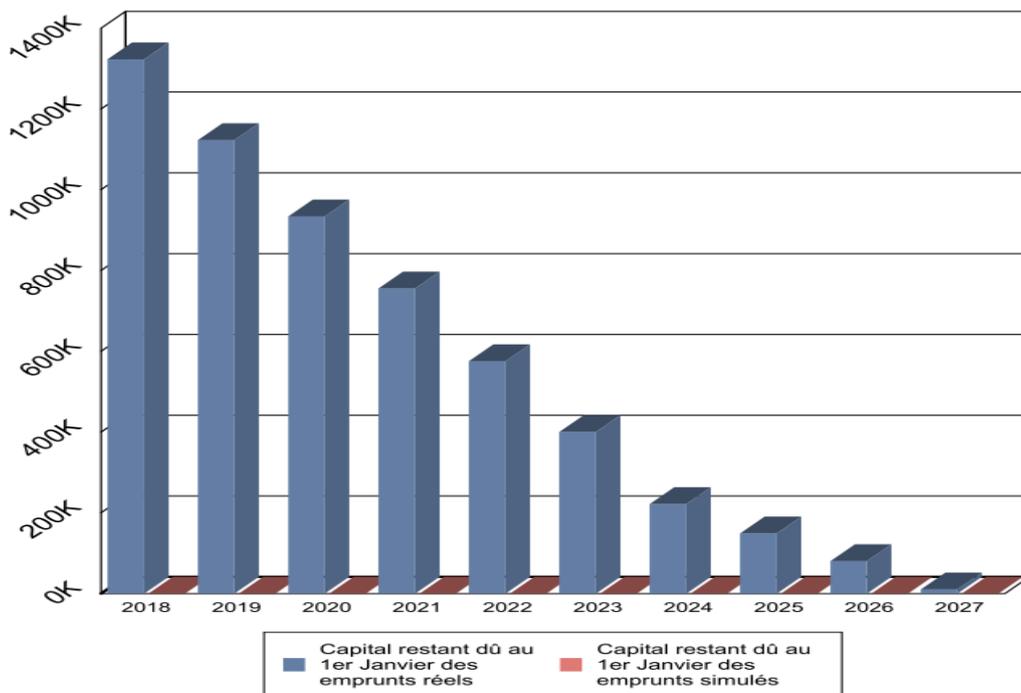
Principal

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	229 041,49 €	29 103,17 €	199 938,32 €	0,00 €	0,00 €	1 322 805,35 €
2019	213 823,09 €	24 934,00 €	188 889,09 €	0,00 €	0,00 €	1 122 867,03 €
2020	199 598,80 €	21 159,36 €	178 439,44 €	0,00 €	0,00 €	933 977,94 €
2021	197 323,11 €	17 439,58 €	179 883,53 €	0,00 €	0,00 €	755 538,50 €
2022	189 078,31 €	13 594,04 €	175 484,27 €	0,00 €	0,00 €	575 654,97 €
2023	188 006,19 €	9 616,71 €	178 389,48 €	0,00 €	0,00 €	400 170,70 €
2024	78 477,50 €	5 824,74 €	72 652,76 €	0,00 €	0,00 €	221 781,22 €
2025	72 317,50 €	3 859,07 €	68 458,43 €	0,00 €	0,00 €	149 128,46 €
2026	72 107,50 €	1 809,41 €	70 298,09 €	0,00 €	0,00 €	80 670,03 €
2027	10 493,81 €	121,87 €	10 371,94 €	0,00 €	0,00 €	10 371,94 €

Diagramme de remboursement



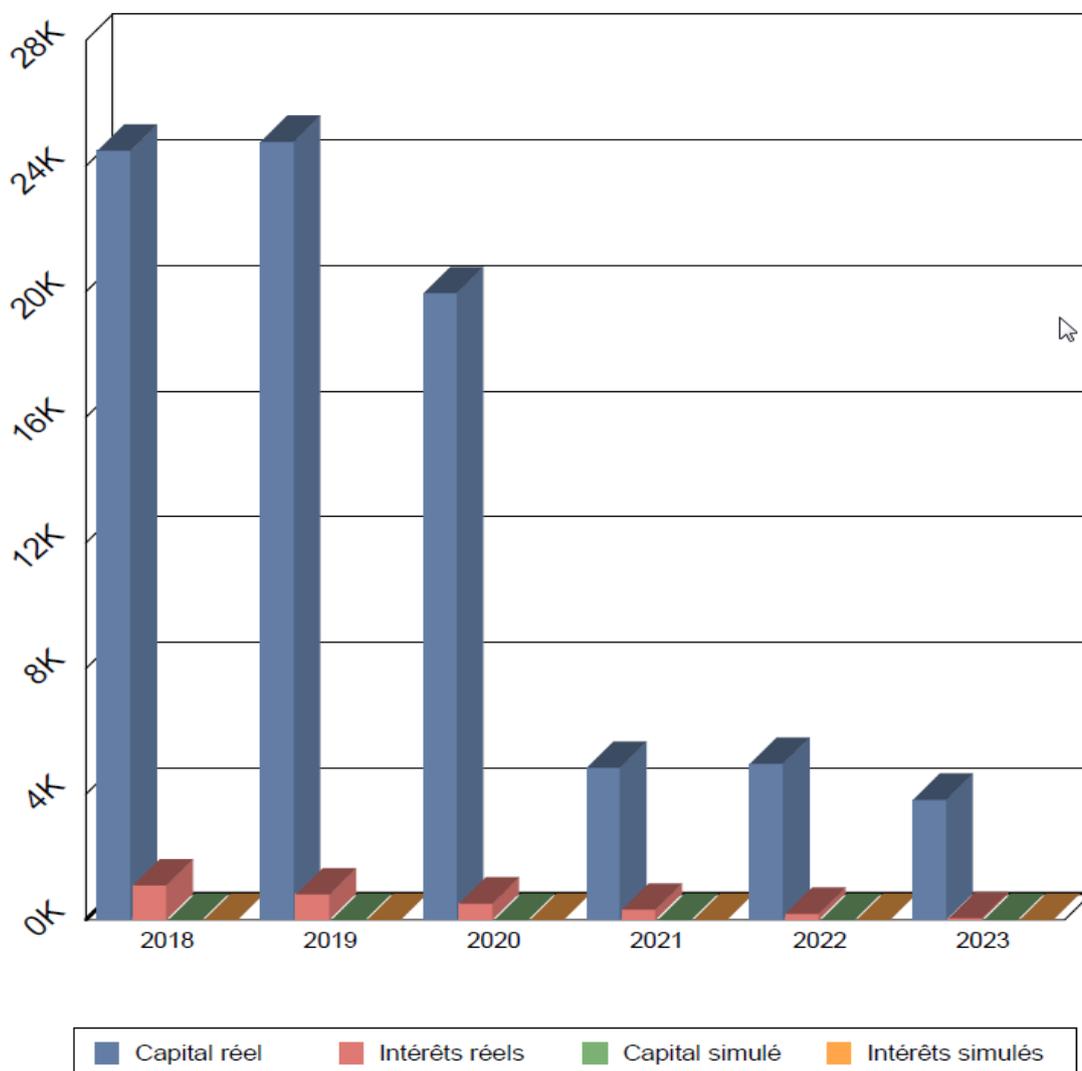
Capital restant dû



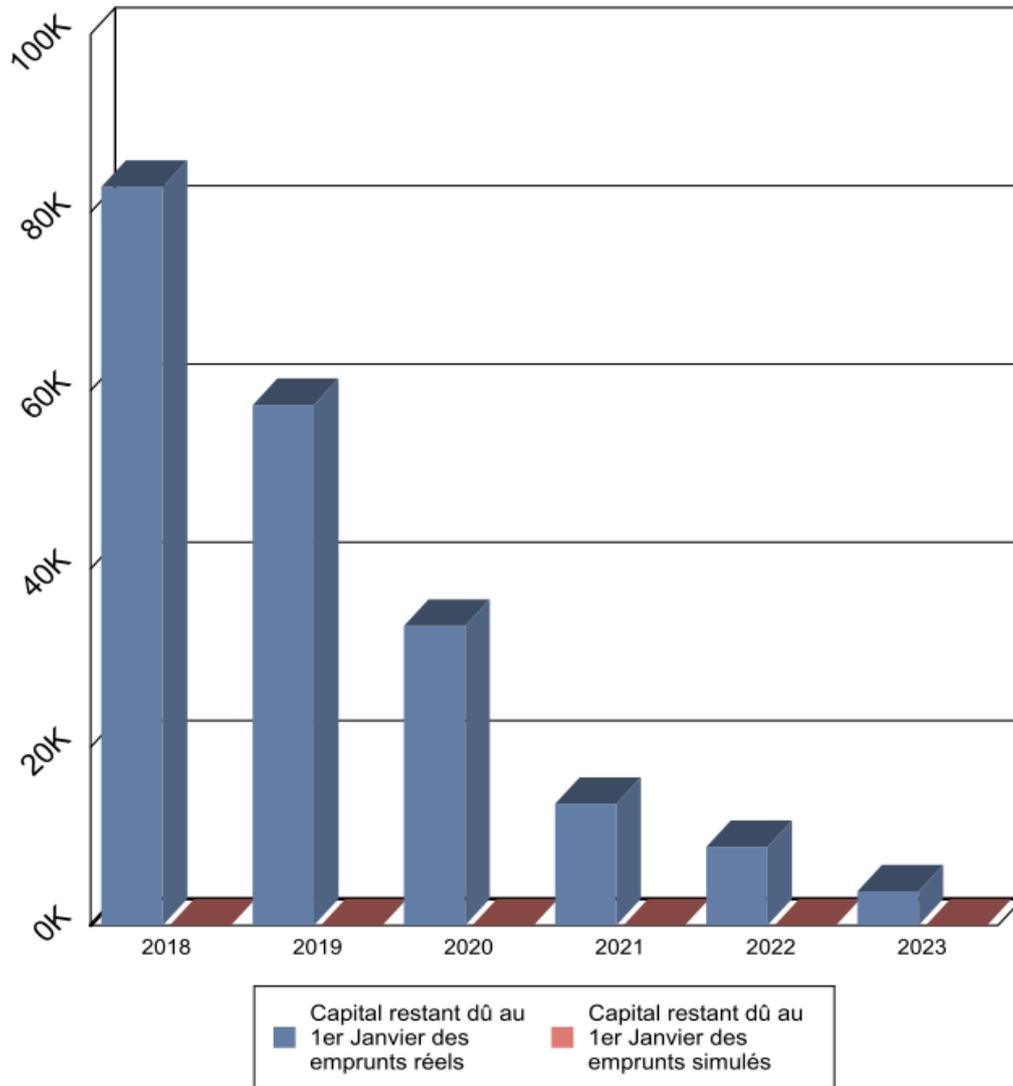
Ordures Menageres

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	25 584,80 €	1 091,51 €	24 493,29 €	0,00 €	0,00 €	82 868,03 €
2019	25 584,80 €	808,05 €	24 776,75 €	0,00 €	0,00 €	58 374,74 €
2020	20 480,36 €	519,82 €	19 960,54 €	0,00 €	0,00 €	33 597,99 €
2021	5 167,44 €	327,78 €	4 839,66 €	0,00 €	0,00 €	13 637,45 €
2022	5 167,44 €	192,31 €	4 975,13 €	0,00 €	0,00 €	8 797,79 €
2023	3 875,58 €	52,92 €	3 822,66 €	0,00 €	0,00 €	3 822,66 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû

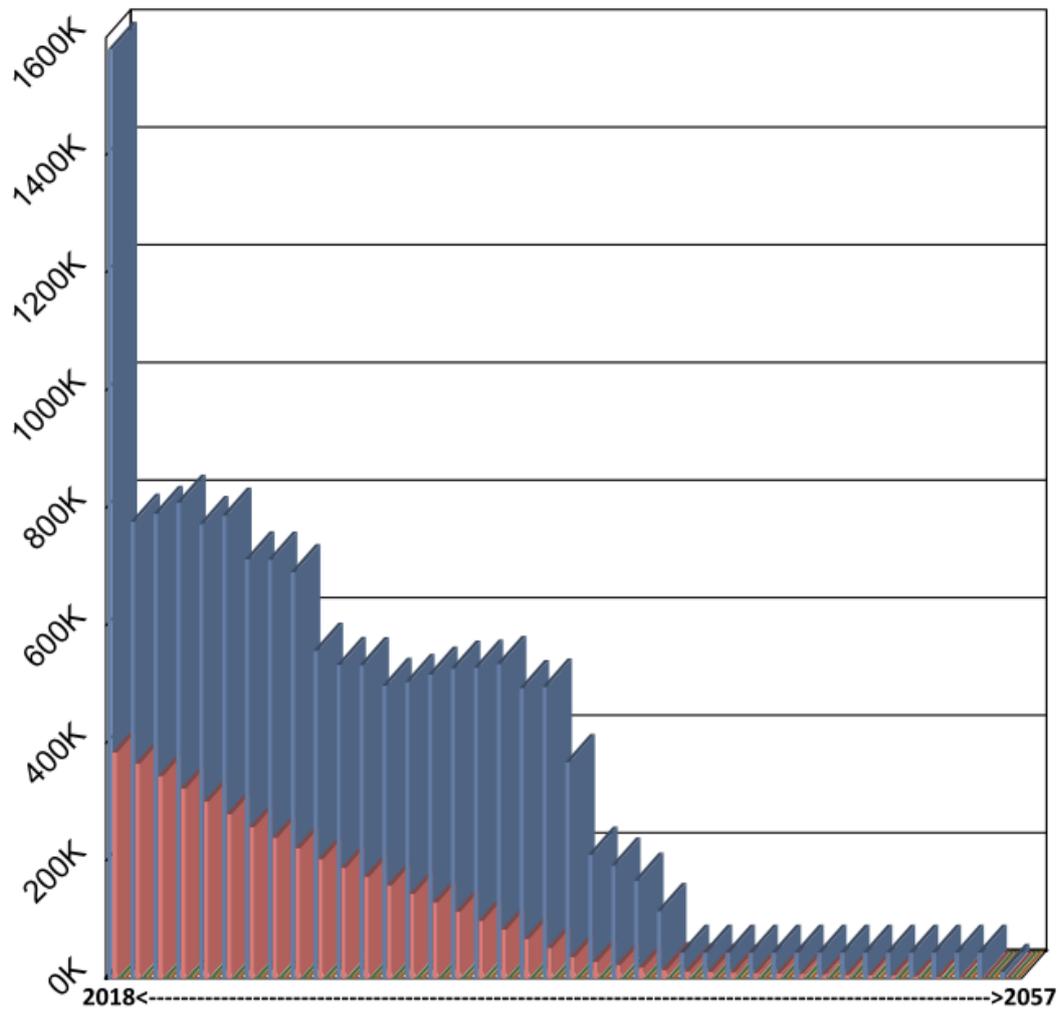


Assainissement

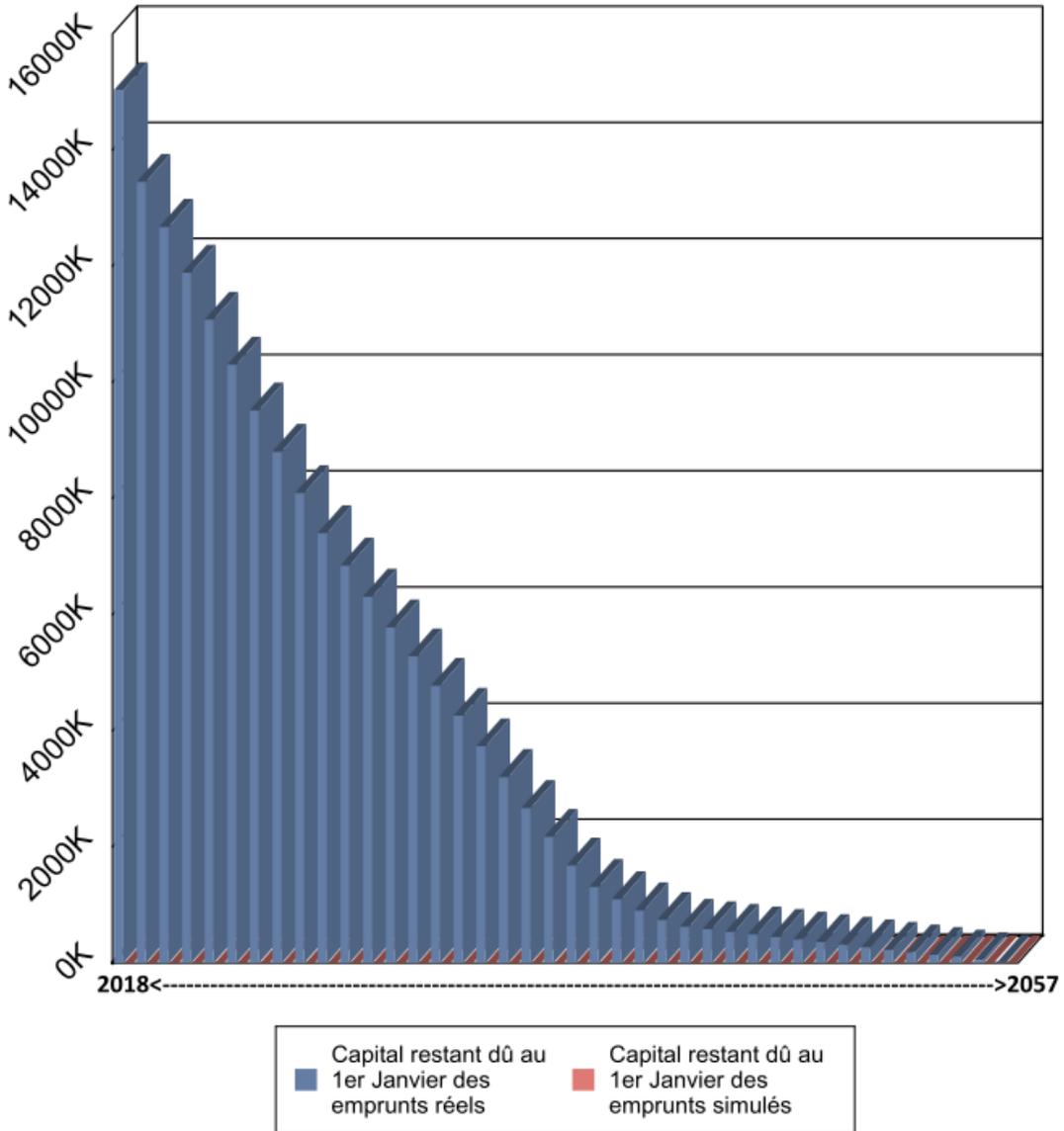
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	1 963 849,27 €	384 499,33 €	1 579 349,94 €	0,00 €	0,00 €	15 035 686,48 €
2019	1 142 412,22 €	365 566,40 €	776 845,82 €	0,00 €	0,00 €	13 456 336,54 €
2020	1 134 819,43 €	344 542,12 €	790 277,31 €	0,00 €	0,00 €	12 679 490,72 €
2021	1 132 167,01 €	323 023,89 €	809 143,12 €	0,00 €	0,00 €	11 889 213,41 €
2022	1 074 115,47 €	301 054,82 €	773 060,65 €	0,00 €	0,00 €	11 080 070,29 €
2023	1 066 600,29 €	279 646,94 €	786 953,35 €	0,00 €	0,00 €	10 307 009,64 €
2024	970 403,05 €	257 733,27 €	712 669,78 €	0,00 €	0,00 €	9 520 056,29 €
2025	952 146,22 €	239 710,11 €	712 436,11 €	0,00 €	0,00 €	8 807 386,51 €
2026	912 769,80 €	221 598,58 €	691 171,22 €	0,00 €	0,00 €	8 094 950,40 €
2027	760 738,35 €	203 257,25 €	557 481,10 €	0,00 €	0,00 €	7 403 779,18 €
2028	721 100,14 €	187 964,34 €	533 135,80 €	0,00 €	0,00 €	6 846 298,08 €
2029	705 743,47 €	172 966,79 €	532 776,68 €	0,00 €	0,00 €	6 313 162,28 €
2030	656 283,17 €	158 451,53 €	497 831,64 €	0,00 €	0,00 €	5 780 385,60 €
2031	648 341,70 €	144 057,02 €	504 284,68 €	0,00 €	0,00 €	5 282 553,96 €
2032	646 137,29 €	129 264,61 €	516 872,68 €	0,00 €	0,00 €	4 778 269,28 €
2033	640 943,29 €	114 017,36 €	526 925,93 €	0,00 €	0,00 €	4 261 396,60 €
2034	627 343,54 €	98 568,64 €	528 774,90 €	0,00 €	0,00 €	3 734 470,67 €
2035	617 867,54 €	83 084,89 €	534 782,65 €	0,00 €	0,00 €	3 205 695,77 €
2036	561 080,57 €	67 456,06 €	493 624,51 €	0,00 €	0,00 €	2 670 913,12 €
2037	548 057,32 €	51 867,16 €	496 190,16 €	0,00 €	0,00 €	2 177 288,61 €
2038	404 825,91 €	36 687,37 €	368 138,54 €	0,00 €	0,00 €	1 681 098,45 €
2039	239 271,35 €	28 425,08 €	210 846,27 €	0,00 €	0,00 €	1 312 959,91 €
2040	215 411,55 €	23 204,15 €	192 207,40 €	0,00 €	0,00 €	1 102 113,64 €
2041	185 142,39 €	18 647,44 €	166 494,95 €	0,00 €	0,00 €	909 906,24 €

2042	129 156,01 €	14 525,97 €	114 630,04 €	0,00 €	0,00 €	743 411,29 €
2043	56 369,67 €	12 244,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	628 781,25 €
2044	55 487,17 €	11 362,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	584 656,25 €
2045	54 604,67 €	10 479,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	540 531,25 €
2046	53 722,17 €	9 597,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	496 406,25 €
2047	52 839,67 €	8 714,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	452 281,25 €
2048	51 957,17 €	7 832,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	408 156,25 €
2049	51 074,67 €	6 949,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	364 031,25 €
2050	50 192,17 €	6 067,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	319 906,25 €
2051	49 309,67 €	5 184,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	275 781,25 €
2052	48 427,17 €	4 302,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	231 656,25 €
2053	47 544,67 €	3 419,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	187 531,25 €
2054	46 662,17 €	2 537,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	143 406,25 €
2055	45 779,67 €	1 654,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	99 281,25 €
2056	44 897,17 €	772,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	55 156,25 €
2057	11 086,40 €	55,15 €	11 031,25 €	0,00 €	0,00 €	11 031,25 €

Diagramme de remboursement



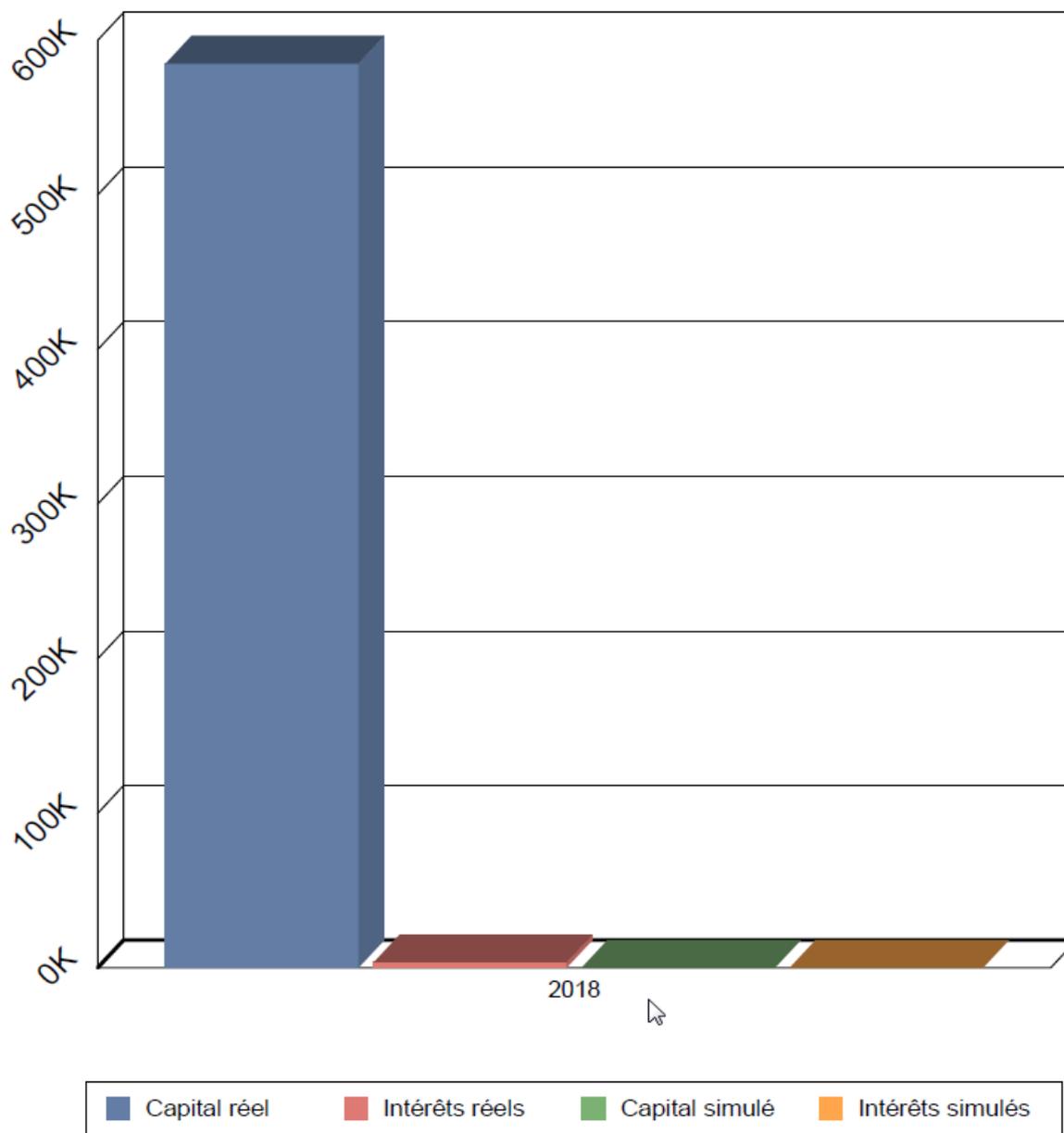
Capital restant dû



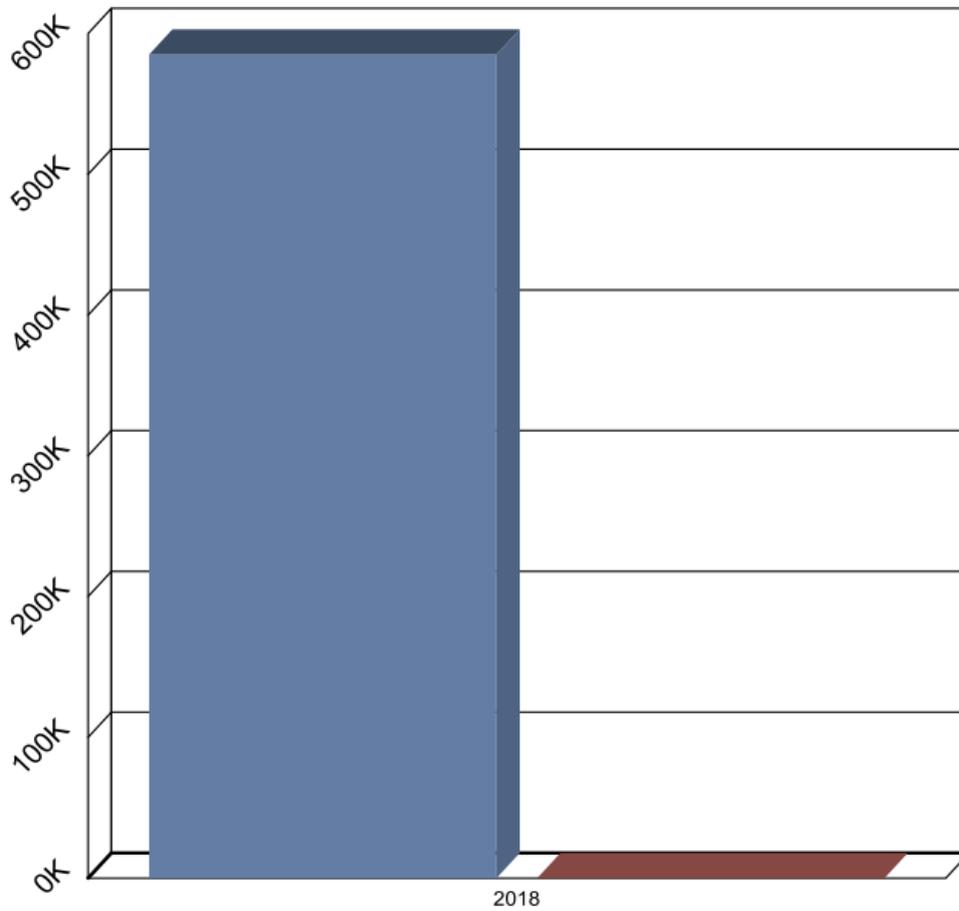
Zone artisanale d'intérêt Départemental

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	588 485,54 €	3 485,54 €	585 000,00 €	0,00 €	0,00 €	585 000,00 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû

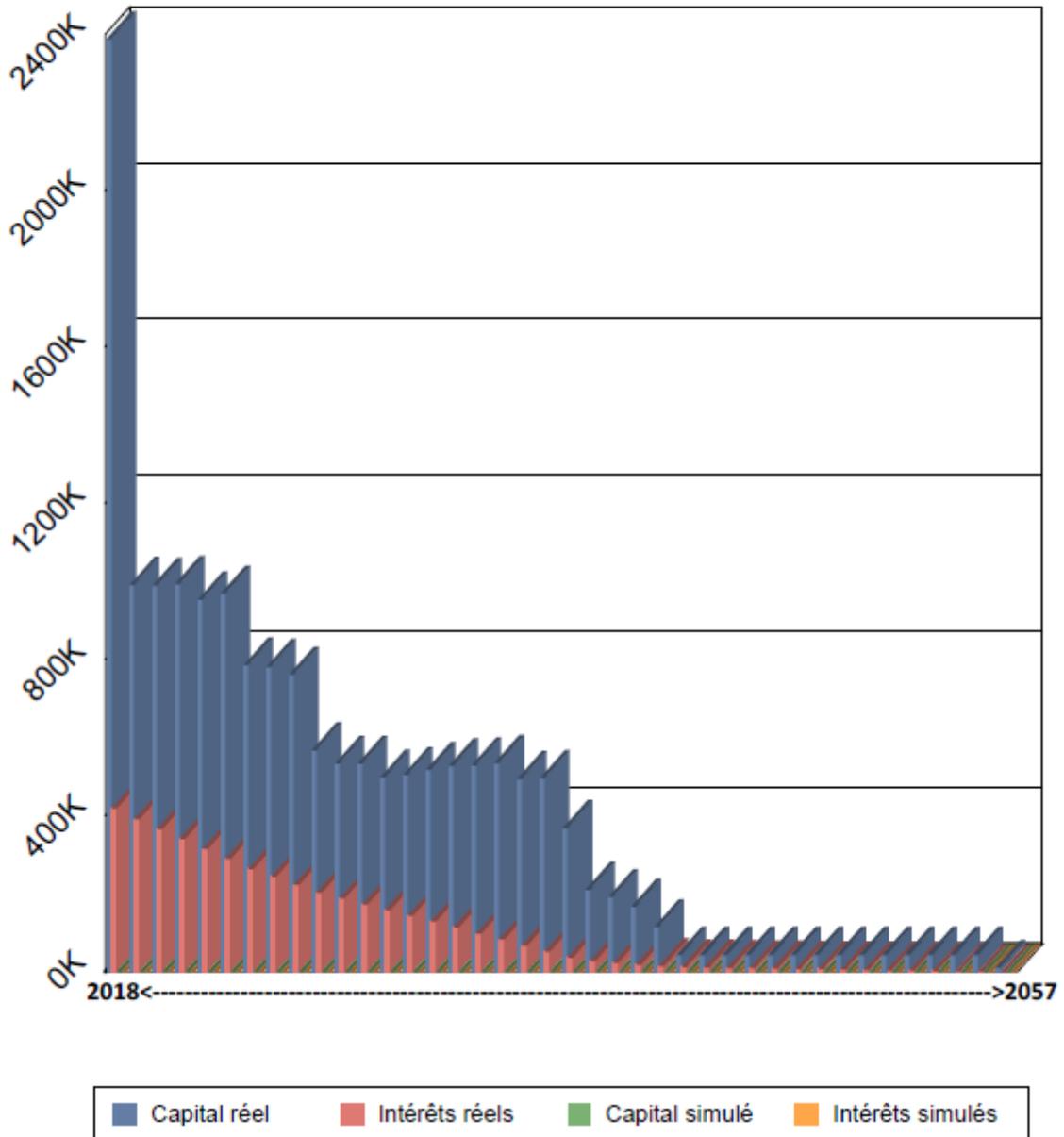


Cumul de tous les budgets

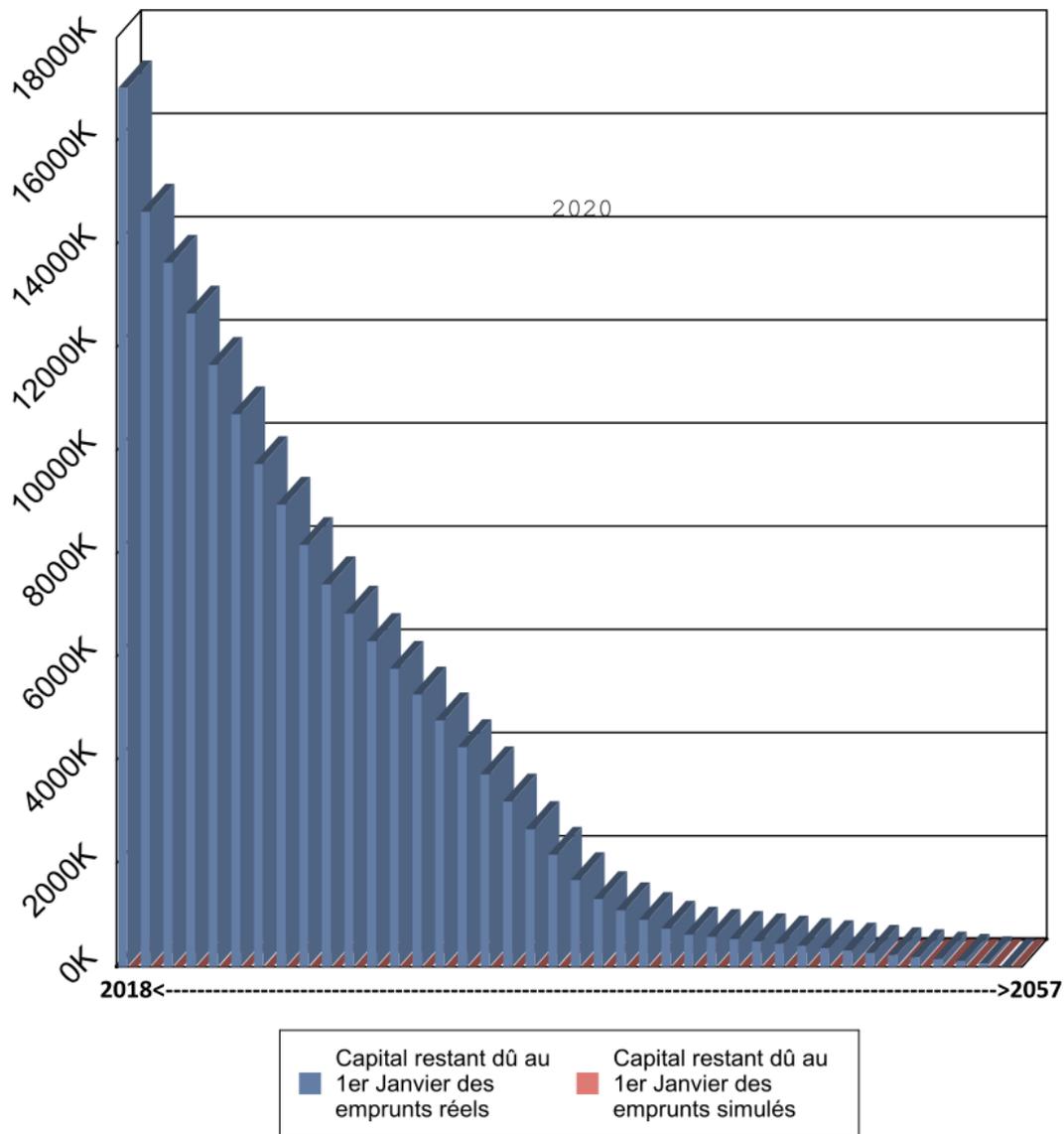
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	2 806 961,10 €	418 179,55 €	2 388 781,55 €	0,00 €	0,00 €	17 026 359,86 €
2019	1 381 820,11 €	391 308,45 €	990 511,66 €	0,00 €	0,00 €	14 637 578,31 €
2020	1 354 898,59 €	366 221,30 €	988 677,29 €	0,00 €	0,00 €	13 647 066,65 €
2021	1 334 657,56 €	340 791,25 €	993 866,31 €	0,00 €	0,00 €	12 658 389,36 €
2022	1 268 361,22 €	314 841,17 €	953 520,05 €	0,00 €	0,00 €	11 664 523,05 €
2023	1 258 482,06 €	289 316,57 €	969 165,49 €	0,00 €	0,00 €	10 711 003,00 €
2024	1 048 880,55 €	263 558,01 €	785 322,54 €	0,00 €	0,00 €	9 741 837,51 €
2025	1 024 463,72 €	243 569,18 €	780 894,54 €	0,00 €	0,00 €	8 956 514,97 €
2026	984 877,30 €	223 407,99 €	761 469,31 €	0,00 €	0,00 €	8 175 620,43 €
2027	771 232,16 €	203 379,12 €	567 853,04 €	0,00 €	0,00 €	7 414 151,12 €
2028	721 100,14 €	187 964,34 €	533 135,80 €	0,00 €	0,00 €	6 846 298,08 €
2029	705 743,47 €	172 966,79 €	532 776,68 €	0,00 €	0,00 €	6 313 162,28 €
2030	656 283,17 €	158 451,53 €	497 831,64 €	0,00 €	0,00 €	5 780 385,60 €
2031	648 341,70 €	144 057,02 €	504 284,68 €	0,00 €	0,00 €	5 282 553,96 €
2032	646 137,29 €	129 264,61 €	516 872,68 €	0,00 €	0,00 €	4 778 269,28 €
2033	640 943,29 €	114 017,36 €	526 925,93 €	0,00 €	0,00 €	4 261 396,60 €
2034	627 343,54 €	98 568,64 €	528 774,90 €	0,00 €	0,00 €	3 734 470,67 €
2035	617 867,54 €	83 084,89 €	534 782,65 €	0,00 €	0,00 €	3 205 695,77 €
2036	561 080,57 €	67 456,06 €	493 624,51 €	0,00 €	0,00 €	2 670 913,12 €
2037	548 057,32 €	51 867,16 €	496 190,16 €	0,00 €	0,00 €	2 177 288,61 €
2038	404 825,91 €	36 687,37 €	368 138,54 €	0,00 €	0,00 €	1 681 098,45 €
2039	239 271,35 €	28 425,08 €	210 846,27 €	0,00 €	0,00 €	1 312 959,91 €
2040	215 411,55 €	23 204,15 €	192 207,40 €	0,00 €	0,00 €	1 102 113,64 €
2041	185 142,39 €	18 647,44 €	166 494,95 €	0,00 €	0,00 €	909 906,24 €

2042	129 156,01 €	14 525,97 €	114 630,04 €	0,00 €	0,00 €	743 411,29 €
2043	56 369,67 €	12 244,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	628 781,25 €
2044	55 487,17 €	11 362,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	584 656,25 €
2045	54 604,67 €	10 479,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	540 531,25 €
2046	53 722,17 €	9 597,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	496 406,25 €
2047	52 839,67 €	8 714,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	452 281,25 €
2048	51 957,17 €	7 832,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	408 156,25 €
2049	51 074,67 €	6 949,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	364 031,25 €
2050	50 192,17 €	6 067,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	319 906,25 €
2051	49 309,67 €	5 184,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	275 781,25 €
2052	48 427,17 €	4 302,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	231 656,25 €
2053	47 544,67 €	3 419,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	187 531,25 €
2054	46 662,17 €	2 537,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	143 406,25 €
2055	45 779,67 €	1 654,67 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	99 281,25 €
2056	44 897,17 €	772,17 €	44 125,00 €	0,00 €	0,00 €	55 156,25 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû



2. La capacité d'autofinancement

CCSAL	Source	CG 2017	CG 2017	CG 2017	CG 2017	CG 2017
En €		Budget principal	BA Assainissement	BA OM	BA SPANC	TOTAL
Produits des services (c/70)		769 783	333 675	1 393 520	55 262	2 552 241
Impôts et taxes (c/73)		2 397 828	0	0	0	2 397 828
Dotations et subventions (c/74)		1 928 649	3 729	0	13 725	1 946 103
Autres produits de gestion courante (c/75)		158 445	56	613 272	0	771 774
Produits de gestion courante (A)		5 254 705	337 461	2 006 793	68 987	7 667 946
Charges à caractère général (c/D11)		1 458 086	111 887	1 889 884	41 964	3 501 821
Charges nettes de personnel (c/D12-c/D13)		2 156 852	48 914	97 587	0	2 303 353
Atténuations de produits (c/D14)		116 297	62 766	0	0	179 063
Autres charges de gestion courante (c/65)		857 642	1 771	14 480	0	873 893
Charges de gestion courante (B)		4 588 877	225 338	2 001 950	41 964	6 858 130
Excédent brut de fonctionnement (A) - (B)		665 828	112 122	4 843	27 023	809 816
Charges financières (c/66) (-)		34 531	272 105	1 410	0	308 046
Produits financiers (c/76) (+)		0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (c/67) (-)		2 657	8 619	22 201	170	33 647
Produits exceptionnels (c/77 hors c/775) (+)		2 351	2 041	0	0	4 392
Travaux en régie (c/722) (+)		0	0	0	0	0
CAF brute		630 990	-166 561	-18 768	26 853	472 515
Remboursement capital emprunt (c/1641-168. hors 1688) (-)		261 564	224 069	24 175	0	509 808
CAF nette		369 426	-390 630	-42 943	26 853	-37 294
Encours de dette (1641 et 168. hors 1688)		1 322 792	8 088 343	87 856	0	9 498 991
Capacité de désendettement		2,1	-48,6	-4,7	0,0	20,1

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Unité	€/hab	€/hab	€/hab	€/hab	€/hab	€/hab	%	%	%	%
CC SUD ALSACE LARGUE	212	107	240	27	56	11	48%	92%	11%	23%
STRATE (2015)	272	275	332	80	176	65	37%	87%	24%	53%
Ratio 1 : DRF/Population										
Ratio 2 : Recettes compte 731/Population										
Ratio 3 : RRF/Population										
Ratio 4 : Dépenses équipement brut/Population										
Ratio 5 : Dette/Population										
Ratio 6 : DGF/Population										
Ratio 7 : Dépenses de personnel/DRF										
Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant/RRF										
Ratio 10 : Dépenses équipement brut/RRF										
Ratio 11 : Dette/RRF										
Population INSEE	22 491									
DRF	4 762 809									
Recettes compte 731	2 397 828									
RRF	5 393 800									
Dépenses équipement brut	605 016									
Dette	1 252 451									
DGF	238 594									
Dépenses de personnel	2 293 596									
Marge d'autofinancement courant (DRF + rbsst dett	4 968 214									

Capacité autofinancement par budget

Budget général : Le budget se porte bien avec une capacité de désendettement de 2.1 années. Mais les investissements ont été gelés sur plusieurs années budgétaires à la fois en raison des incertitudes quant aux recettes, aux difficultés budgétaires rencontrées mais aussi pour que le personnel technique dédié puisse se concentrer sur les chantiers à mener prioritairement sur les autres budgets.

Budget assainissement (avant reprise) : le taux de capacité de désendettement est d'ores et déjà préoccupant avec une CAF nette de -390 630€.

Après reprise, la dette globale de notre collectivité est constituée à 88% d'emprunts assainissement. Des mesures budgétaires et financières doivent être impérativement prises (Révision tarifaire, entrée des actifs dans notre budget, maîtrise des investissements qui devraient être stoppés au regard des chiffres, renégociations des emprunts même si au regard des pénalités en cas de remboursement anticipé et de la longueur des échéanciers – 2057 pour certains- cette piste ne nous amènera qu'un gain à la marge).

Budget OM : le taux de capacité de désendettement est négatif. Les dépenses non prévues au budget 2017 (SM4, SITA...) ont grevé notre CAF. Il faut envisager de revoir les tarifs sur la partie Languedoc de notre territoire. L'étude d'harmonisation qui va être diligentée nous apportera les éclairages nécessaires.

Budget SPANC : Il n'y a pas de section d'investissement.

Ratios de gestion sur le budget général

Les ratios qui retiennent l'attention sont :

- **le ratio 2.** Nous avons bien moins de recettes fiscales en moyenne que les collectivités de notre strate.
- **Le ratio 6.** Notre DGF est très inférieure en moyenne à celle des collectivités de notre strate.
- **Le ratio 7.** Nos dépenses de personnel sont en dessous de 50%. Supérieur à la moyenne de notre strate au regard de nos compétences (enfance-jeunesse), les dépenses sont maîtrisées.
- **Le ratio 9.** Le ratio élevé indique la faible capacité à investir sans recours à l'emprunt.

3. Eléments financiers et fiscaux

3.1. Les comptes administratifs 2017

CA 2017 PAR BUDGET ET CUMULE

	Principal	Assainissement CCAL	Assainissement REZWILLER	Assainissement BALSCHWILLER	OM	SPANC	BAZDIEF	BAZRETZ	TOTAL
Fonctionnement									
Recettes	5 427 179,52	466 318,62	834 312,21	284 930,45	2 015 086,89	68 987,00	1 542 788,63	12 336,14	10 651 939,46
Dépenses	4 917 894,24	637 864,32	582 747,89	302 895,63	2 087 274,57	42 134,00	1 265 630,62	12 336,14	9 848 777,41
Résultat Brut Fonctionnement	509 285,28	-171 545,70	251 564,32	-17 965,18	-72 187,68	26 853,00	277 158,01	0,00	803 162,05
Reprise N-1	1 038 534,27	184 169,16	527 946,45	36 520,95	184 661,59	-29 687,73	118 975,07	191 526,16	2 252 645,92
Résultat Cumulé Fonctionnement	1 547 819,55	12 623,46	779 510,77	18 555,77	112 473,91	-2 834,73	396 133,08	191 526,16	3 055 807,97
RAR dépenses	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement corrigé avec RAR	1 547 819,55	12 623,46	750 510,77	18 555,77	112 473,91	-2 834,73	396 133,08	191 526,16	3 026 807,97
Investissement									0,00
Recettes	344 312,00	1 808 813,74	252 885,64	125 556,87	61 713,74	0,00	737 018,21	12 037,84	3 342 338,04
Dépenses	976 960,23	1 468 255,47	425 621,95	143 392,46	59 653,15	0,00	1 264 094,32	12 186,99	4 350 164,57
Résultat Brut Investissement	-632 648,23	340 558,27	-172 736,31	-17 835,59	2 060,15	0,00	-527 076,11	-149,15	-1 007 826,97
Reprise N-1	564 987,76	639 708,68	-50 034,83	170 511,95	166 353,65	0,00	-152 018,21	-12 037,84	1 327 471,16
Résultat Cumulé Investissement	-67 660,47	980 266,95	-222 771,14	152 676,36	168 414,34	0,00	-697 094,32	-12 186,99	301 644,73
RAR dépenses	0,00	363 637,78	68 100,00	67 735,77	0,00	0,00	0,00	0,00	499 473,55
RAR recettes	0,00	348 000,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 000,00
Résultat d'investissement corrigé avec RAR	-67 660,47	964 629,17	-249 871,14	84 940,59	168 414,34	0,00	-697 094,32	-12 186,99	191 171,18

3.2. Les dotations 2018

Les services de la DDFIP ne sont pas en mesure de confirmer le montant des dotations 2018 avant la première semaine d'avril 2018.

Pour l'heure, il nous a été communiqué que les recettes seront stables au regard 2017 et que nous pouvions nous projeter avec une bonification DGF du fait de notre passage en FPU de l'ordre de 150 000€ à 180 000€ soit une DGF globale d'environ en prenant un seuil prudent de 388 594€.

Les contributions devraient également être constantes. Une contribution au FPIC doit être provisionnée dans l'attente de la notification qui n'interviendra qu'en mai 2018.

3.3. L'évolution des autres recettes de subvention en 2018

Globalement l'ensemble des autres recettes de subvention est en baisse tous budgets confondus, pour exemple, baisse de CAF (CEJ), des éco contributions.

3.4. La fiscalité 2018

Le produit fiscal perçu en 2018 est majoré du produit de la CFE des communes. Ce produit supplémentaire est reversé aux communes par le biais des attributions de compensation, déduction faite des charges transférées.

Vote du taux de CFE. Du fait de notre passage en FPU, la collectivité doit voter le taux de CFE pour son territoire en lieu et place des communes.

Le taux voté la 1^e année de FPU ne peut excéder le taux moyen pondéré calculé d'après les bases et produits de CFE communale et intercommunale de l'année 2017.

Afin d'atténuer les ressauts inhérents à l'unification obligatoire de taux, la législation prévoit un mécanisme obligatoire d'unification progressive des taux (UPT). Au terme de l'UPT, le taux unique voté par l'EPCI sera appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Au regard des taux CFE 2017 de notre territoire, le taux maximum unique de 2018 proposé sera **24.96%** ce qui correspond à la somme du produit équivalent perçue par les communes en 2017 revalorisé d'1%. Nous ne pouvons pas voter de taux inférieur puisque le produit attendu avec ce taux correspond au produit versé aux communes dans le cadre des attributions de compensation. (Cf. tableau de détermination du TMP CFE 2017)

Le taux est voté tous les ans.

La durée de lissage du taux de CFE doit être votée avant le 15 avril 2018 et ne peut plus être modifiée ensuite. La durée légale d'unification progressive des taux (UTP) au regard de la dispersion des taux sur notre territoire est de 5 ans. (Cf. Diagramme Unification progressive des taux de CFE sur 5 ans vers le taux moyen 2017)

Détermination du taux moyen pondéré CFE 2017 (maximum pour 2018) et de la durée légale d'unification des taux CFE

Commune / ZAE	taux commune	taux EPCI	taux global	base	produit
TENACH	17,91 %	4,94 %	22,85 %	8 419	1 924 €
RNWILLER	22,64 %	4,94 %	27,58 %	52 636	14 517 €
LLERSDORF	14,78 %	4,94 %	19,72 %	68 242	13 457 €
LSCHWILLER	25,12 %	4,94 %	30,06 %	25 415	7 640 €
LLEMAGNY	19,07 %	4,94 %	24,01 %	6 312	1 516 €
RECHAUMONT	22,19 %	4,94 %	27,13 %	123 924	33 621 €
RETTEN	24,99 %	4,94 %	29,93 %	100 030	29 939 €
RETHWILLER	18,00 %	4,94 %	22,94 %	5 350	1 227 €
AVANNES-SUR-L'ETANG	18,79 %	4,94 %	23,73 %	61 945	14 700 €
ANNEMARIE	20,14 %	4,94 %	25,08 %	923 899	231 714 €
EFMATTEN	21,95 %	4,94 %	26,89 %	121 852	32 766 €
GLINGEN	20,58 %	4,94 %	25,52 %	11 285	2 880 €
BACH	21,57 %	4,94 %	26,51 %	20 429	5 416 €
HEIMBES	21,09 %	4,94 %	26,03 %	147 883	38 494 €
LKWILLER	20,85 %	4,94 %	25,79 %	3 602	929 €
IESEN	18,01 %	4,94 %	22,95 %	76 205	17 489 €
LLEREN	19,61 %	4,94 %	24,55 %	16 438	4 036 €
LDWILLER	28,31 %	4,94 %	33,25 %	15 608	5 190 €
MMERSDORF	16,92 %	4,94 %	21,86 %	11 523	2 519 €
VEVENATTEN	18,29 %	4,94 %	23,23 %	10 114	2 349 €
GENBACH	18,02 %	4,94 %	22,96 %	80 292	18 435 €
CKEN	19,50 %	4,94 %	24,44 %	72 916	17 821 €
NDLINGEN	17,60 %	4,94 %	22,54 %	29 266	6 597 €

Commune / ZAE	taux commune	taux EPCI	taux global	base	produit
LARGITZEN	19,90 %	4,94 %	24,84 %	13 217	3 283 €
VALDIEU-LUTRAN	17,96 %	4,94 %	22,90 %	23 732	5 435 €
MAGNY	19,09 %	4,94 %	24,03 %	14 481	3 480 €
MANSPACH	19,52 %	4,94 %	24,46 %	30 388	7 433 €
MERTZEN	17,55 %	4,94 %	22,49 %	14 861	3 342 €
MONTREUX-JEUNE	21,09 %	4,94 %	26,03 %	15 423	4 015 €
MONTREUX-VIEUX	19,12 %	4,94 %	24,06 %	60 605	14 582 €
MOOSLARGUE	21,04 %	4,94 %	25,98 %	242 862	63 096 €
PFETTERHOUSE	18,29 %	4,94 %	23,23 %	32 661	7 587 €
RETZWILLER	16,71 %	4,94 %	21,65 %	85 102	18 425 €
ROMAGNY	19,77 %	4,94 %	24,71 %	12 546	3 100 €
SAINT-COSME	20,66 %	4,94 %	25,60 %	4 060	1 039 €
SAINT-ULRICH	18,73 %	4,94 %	23,67 %	24 744	5 857 €
SEPPOIS-LE-BAS	20,31 %	4,94 %	25,25 %	782 375	197 550 €
SEPPOIS-LE-HAUT	19,66 %	4,94 %	24,60 %	75 860	18 662 €
STERNENBERG	15,79 %	4,94 %	20,73 %	3 455	716 €
STRUETH	17,28 %	4,94 %	22,22 %	19 611	4 358 €
TRAUBACH-LE-BAS	17,90 %	4,94 %	22,84 %	49 853	11 386 €
TRAUBACH-LE-HAUT	20,54 %	4,94 %	25,48 %	40 288	10 265 €
UEBERSTRASS	13,73 %	4,94 %	18,67 %	36 615	6 836 €
WOLFERSDORF	20,47 %	4,94 %	25,41 %	7 109	1 806 €
ZAE		17,37 %	17,37 %	39 959	6 941 €
TOTAUX				3 623 392	904 370 €

Taux moyen pondéré CFE 2017 = $\frac{904\,370\text{ €}}{3\,623\,392}$ = 24,96 %
 (taux maximum CFE votable pour 2018)

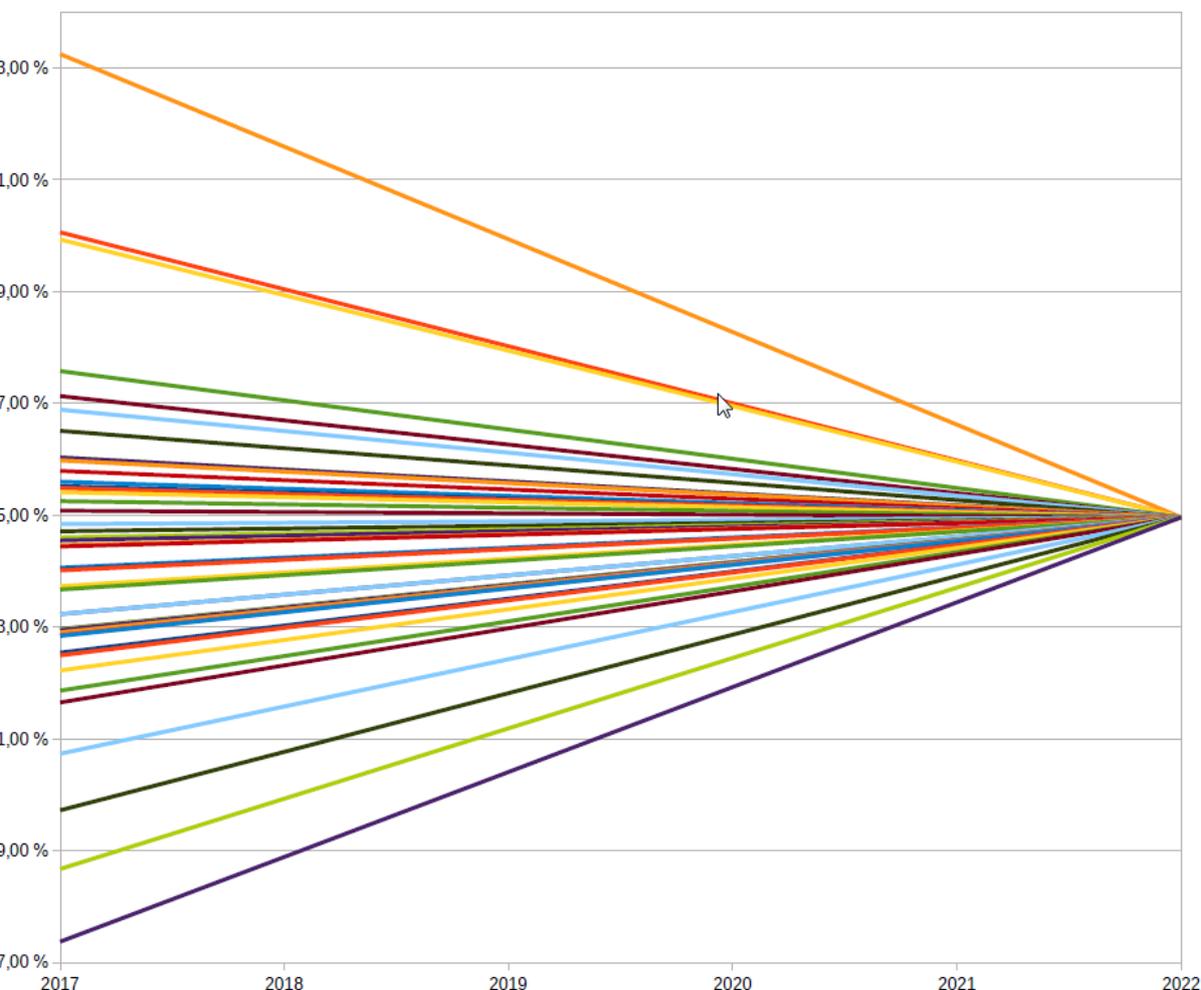
Rapport = $\frac{17,37\%}{33,25\%}$ = 52,24 %
 (min/max)

Entre 50 et 60 %, donc durée légale d'UPT égale à 5 années

Unification progressive des taux CFE sur 5 ans vers le taux moyen 2017

Communes / ZAE	Taux global 2017	Taux ajusté 2018	Taux ajusté 2019	Taux ajusté 2020	Taux ajusté 2021	Taux ajusté 2022
ALTENACH	22,85 %	23,27 %	23,69 %	24,12 %	24,54 %	24,96 %
BERNWILLER	27,58 %	27,06 %	26,53 %	26,01 %	25,48 %	24,96 %
BALLERSDORF	19,72 %	20,77 %	21,82 %	22,86 %	23,91 %	24,96 %
BALSCHWILLER	30,06 %	29,04 %	28,02 %	27,00 %	25,98 %	24,96 %
BELLEMAGNY	24,01 %	24,20 %	24,39 %	24,58 %	24,77 %	24,96 %
BRECHAUMONT	27,13 %	26,70 %	26,26 %	25,83 %	25,39 %	24,96 %
BRETEN	29,93 %	28,94 %	27,94 %	26,95 %	25,95 %	24,96 %
BUETHWILLER	22,94 %	23,34 %	23,75 %	24,15 %	24,56 %	24,96 %
CHAVANNES-SUR-L'ETANG	23,73 %	23,98 %	24,22 %	24,47 %	24,71 %	24,96 %
DANNEMARIE	25,08 %	25,06 %	25,03 %	25,01 %	24,98 %	24,96 %
DIEFMATTEN	26,89 %	26,50 %	26,12 %	25,73 %	25,35 %	24,96 %
EGLINGEN	25,52 %	25,41 %	25,30 %	25,18 %	25,07 %	24,96 %
ELBACH	26,51 %	26,20 %	25,89 %	25,58 %	25,27 %	24,96 %
ETEIMBES	26,03 %	25,82 %	25,60 %	25,39 %	25,17 %	24,96 %
FALKWILLER	25,79 %	25,62 %	25,46 %	25,29 %	25,13 %	24,96 %
FRIESEN	22,95 %	23,35 %	23,75 %	24,16 %	24,56 %	24,96 %
FULLEREN	24,55 %	24,63 %	24,71 %	24,80 %	24,88 %	24,96 %
GILDWILLER	33,25 %	31,59 %	29,93 %	28,28 %	26,62 %	24,96 %
GOMMERSDORF	21,86 %	22,48 %	23,10 %	23,72 %	24,34 %	24,96 %
GUEVENATTEN	23,23 %	23,58 %	23,92 %	24,27 %	24,61 %	24,96 %
HAGENBACH	22,96 %	23,36 %	23,76 %	24,16 %	24,56 %	24,96 %
HECKEN	24,44 %	24,54 %	24,65 %	24,75 %	24,86 %	24,96 %
HINDLINGEN	22,54 %	23,02 %	23,51 %	23,99 %	24,48 %	24,96 %
LARGITZEN	24,84 %	24,86 %	24,89 %	24,91 %	24,94 %	24,96
VALDIEU-LUTRAN	22,90 %	23,31 %	23,72 %	24,14 %	24,55 %	24,96
MAGNY	24,03 %	24,22 %	24,40 %	24,59 %	24,77 %	24,96
MANSPACH	24,46 %	24,56 %	24,66 %	24,76 %	24,86 %	24,96
MERTZEN	22,49 %	22,98 %	23,48 %	23,97 %	24,47 %	24,96
MONTREUX-JEUNE	26,03 %	25,82 %	25,60 %	25,39 %	25,17 %	24,96
MONTREUX-VIEUX	24,06 %	24,24 %	24,42 %	24,60 %	24,78 %	24,96
MOOSLARGUE	25,98 %	25,78 %	25,57 %	25,37 %	25,16 %	24,96
PFETTERHOUSE	23,23 %	23,58 %	23,92 %	24,27 %	24,61 %	24,96
REZWILLER	21,65 %	22,31 %	22,97 %	23,64 %	24,30 %	24,96
ROMAGNY	24,71 %	24,76 %	24,81 %	24,86 %	24,91 %	24,96
SAINT-COSME	25,60 %	25,47 %	25,34 %	25,22 %	25,09 %	24,96
SAINT-ULRICH	23,67 %	23,93 %	24,19 %	24,44 %	24,70 %	24,96
SEPPOIS-LE-BAS	25,25 %	25,19 %	25,13 %	25,08 %	25,02 %	24,96
SEPPOIS-LE-HAUT	24,60 %	24,67 %	24,74 %	24,82 %	24,89 %	24,96
STERNENBERG	20,73 %	21,58 %	22,42 %	23,27 %	24,11 %	24,96
STRUETH	22,22 %	22,77 %	23,32 %	23,86 %	24,41 %	24,96
TRAUBACH-LE-BAS	22,84 %	23,26 %	23,69 %	24,11 %	24,54 %	24,96
TRAUBACH-LE-HAUT	25,48 %	25,38 %	25,27 %	25,17 %	25,06 %	24,96
UEBERSTRASS	18,67 %	19,93 %	21,19 %	22,44 %	23,70 %	24,96
WOLFERSDORF	25,41 %	25,32 %	25,23 %	25,14 %	25,05 %	24,96
ZAE	17,37 %	18,89 %	20,41 %	21,92 %	23,44 %	24,96

- GILDWILLER
- BALSCHWILLER
- BRETEN
- BERNWILLER
- BRECHAUMONT
- DIEFMATTEN
- ELBACH
- ETEIMBES
- MONTREUX-JEUNE
- MOOSLARGUE
- FALKWILLER
- SAINT-COSME
- EGLINGEN
- TRAUBACH-LE-HAUT
- WOLFERSDORF
- SEPPOIS-LE-BAS
- DANNEMARIE
- LARGITZEN
- ROMAGNY
- SEPPOIS-LE-HAUT
- FULLEREN
- MANSPACH
- HECKEN
- MONTREUX-VIEUX
- MAGNY
- BELLEMAGNY
- CHAVANNES-SUR-L'ETANG
- SAINT-ULRICH
- GUEVENATTEN
- PFETTERHOUSE
- HAGENBACH
- FRIESEN
- BUETHWILLER
- VALDIEU-LUTRAN
- ALTENACH
- TRAUBACH-LE-BAS
- HINDLINGEN
- MERTZEN
- STRUETH
- GOMMERSDORF
- RETZWILLER
- STERNENBERG
- BALLERSDORF
- UEBERSTRASS
- ZAE



Harmonisation facultative des bases minimum de CFE. En 2017, 71% des redevables sont concernés par la base minimum de CFE. Sans décision du conseil communautaire **avant le 1^{er} octobre 2018**, l'harmonisation des bases minimum CFE se fera brutalement, les bases s'alignant sur les moyennes pondérées (Cf. Tableau bases minimum CFE applicables en 2017 selon les communes/ZAE et chiffres d'affaires/recettes) pour les 1135 redevables concernés.

Une possibilité facultative de lissage de cette harmonisation est réalisable si le conseil communautaire décide de fixer par délibération ses propres niveaux de bases unifiées pour chaque catégorie et son propre mécanisme de convergence. Cette durée pourrait correspondre opérationnellement à celle du lissage des taux moins une année, afin que les deux mécanismes se terminent en même temps et que l'on arrive à une situation harmonisée sur le territoire à la fois pour le taux et pour les bases minimum CFE en 2022 avec une cotisation minimum CFE retracée dans le tableau « Cotisation minimum CFE 2017 ».

La commission finances devra travailler cette harmonisation pour un vote en conseil communautaire en septembre 2018.

Bases minimum CFE applicables en 2017 selon les communes/ZAE et chiffres d'affaires/recettes

Catégorie	CA <= 10 000	10 000 < CA <= 32 600	32 600 < CA <= 100 000	100 000 < CA <= 250 000	250 000 < CA <= 500 000	CA > 500 000
ALTENACH	127	127	127	127	127	127
BERNWILLER (ex-AMMERZWILLER)	514	886	886	886	886	886
BERNWILLER (ex-BERNWILLER)	339	339	339	339	339	339
BALLERSDORF	514	1027	1921	1921	1921	1921
BALSCHWILLER	283	283	283	283	283	283
BELLEMAGNY	514	785	785	785	785	785
BRECHAUMONT	514	1027	1078	1078	1078	1078
BRETTEN	514	831	831	831	831	831
BUETHWILLER	514	1013	1013	1013	1013	1013
CHAVANNES-SUR-L'ETANG	514	697	697	697	697	697
DANNEMARIE	514	1027	2154	2154	2154	2154
DIEFMATTEN	514	943	943	943	943	943
EGLINGEN	503	503	503	503	503	503
ELBACH	514	1018	1018	1018	1018	1018
ETEIMBES	514	1027	1090	1090	1090	1090
FALKWILLER	514	698	698	698	698	698
FRIESEN	514	1027	1158	1158	1158	1158
FULLEREN	514	1027	1279	1279	1279	1279
GILDWILLER	514	1027	2157	2268	2268	2268
GOMMERSDORF	514	699	699	699	699	699
GUEVENATTEN	514	1027	1074	1074	1074	1074
HAGENBACH	514	1027	1455	1455	1455	1455
HECKEN	514	1027	1517	1517	1517	1517
HINDLINGEN	290	290	290	290	290	290
LARGITZEN	514	1027	1056	1056	1056	1056
VALDIEU-LUTRAN	514	1027	2157	4634	4634	4634
MAGNY	514	1027	1216	1216	1216	1216
MANSPACH	514	519	519	519	519	519
MERTZEN	514	589	589	589	589	589
MONTREUX-JEUNE	514	1027	1450	1450	1450	1450
MONTREUX-VIEUX	514	1027	1226	1226	1226	1226
MOOSLARGUE	514	1027	1826	1826	1826	1826
PFETTERHOUSE	261	261	261	261	261	261
RETZWILLER	505	505	505	505	505	505
ROMAGNY	514	1027	1227	1227	1227	1227
SAINT-COSME	514	1027	1491	1491	1491	1491
SAINT-ULRICH	514	1027	1285	1285	1285	1285
SEPPOIS-LE-BAS	514	1027	1372	1372	1372	1372
SEPPOIS-LE-HAUT	514	1027	1226	1226	1226	1226
STERNENBERG	514	1027	1400	1400	1400	1400
STRUETH	514	1027	1418	1418	1418	1418
TRAUBACH-LE-BAS	514	848	848	848	848	848
TRAUBACH-LE-HAUT	514	1027	2157	2751	2751	2751
UEBERSTRASS	514	973	973	973	973	973
WOLFERSDORF	514	1027	1169	1169	1169	1169
ZAE	514	1027	1788	1788	1788	1788
Moyennes pondérées	473	855	1 357	1 277	1 415	1 317

Nombre de redevables assujettis à la base minimum CFE en 2017

Catégorie	CA ≤ 10 000	10 000 < CA ≤ 32 600	32 600 < CA ≤ 100 000	100 000 < CA ≤ 250 000	250 000 < CA ≤ 500 000	CA > 500 000	non assujettis (pour info)	Redevables CFE
ALTENACH	6	2	1	2	1	0	4	16
BERNWILLER (ex-AMMERZWILLER)	8	1	7	3	2	1	2	24
BERNWILLER (ex-BERNWILLER)	19	4	2	1	1	1	9	37
BALLERSDORF	9	5	3	2	1	0	10	30
BALSCHWILLER	20	3	5	5	3	1	10	47
BELLEMAGNY	1	1	0	0	0	1	4	7
BRECHAUMONT	10	5	3	2	1	0	9	30
BRETEN	2	2	2	1	0	0	2	9
BUETHWILLER	2	2	0	0	0	1	1	6
CHAVANES-SUR-LETANG	11	5	3	1	0	0	9	29
DANNEMARIE	44	19	33	19	8	4	93	220
DIEFMATTEN	6	4	4	0	1	2	5	22
EGLINGEN	7	2	2	0	1	0	3	15
ELBACH	7	4	5	0	0	0	1	17
ETEIMBES	9	2	3	1	1	0	4	20
FALKWILLER	2	1	1	0	0	0	2	6
FRIESEN	15	1	3	1	1	0	11	32
FULLEREN	2	1	1	1	1	0	2	8
GILDWILLER	8	0	2	0	0	0	2	12
GOMMERSDORF	4	0	0	3	1	0	4	12
GUEVENATTEN	2	2	0	0	0	0	2	6
HAGENBACH	8	3	8	3	1	0	8	31
HECKEN	4	1	3	1	0	3	4	16
HINDLINGEN	11	4	2	3	0	0	10	30
LARGITZEN	6	2	1	1	1	1	2	14
VALDIEU-LUTRAN	10	2	3	0	2	0	3	20
MAGNY	7	3	1	1	0	0	2	14
MANSPACH	11	4	2	5	0	0	8	30
MERTZEN	5	0	0	0	1	1	3	10
MONTRÉUX-JEUNE	3	0	1	2	0	0	2	8
MONTRÉUX-VIEUX	14	2	2	2	2	1	13	36
MOOSLARGUE	8	5	3	3	1	1	7	28
PFETTERHOUSE	13	3	4	2	1	0	13	36
RETZWILLER	14	4	3	3	0	1	9	34
ROMAGNY	9	0	2	2	0	0	1	14
SAINT-COSME	3	1	0	0	0	1	0	5
SAINT-ULRICH	5	2	1	4	0	0	2	14
SEPPOIS-LE-BAS	21	1	6	3	1	2	27	61
SEPPOIS-LE-HAUT	6	2	4	2	0	0	4	18
STERNENBERG	2	1	0	0	1	0	0	4
STRUETH	6	3	0	1	0	2	2	14
TRAUBACH-LE-BAS	13	4	0	3	1	1	8	30
TRAUBACH-LE-HAUT	9	6	2	4	0	1	3	25
UEBERSTRASS	6	2	3	4	0	0	6	21
WOLFERSDORF	4	1	2	0	0	0	2	9
ZAE	0	1	1	0	0	0	6	8
ENSEMBLE CC Sud Alsace Largue	392	123	134	91	35	26	334	1135

Cotisation minimum CFE 2017 (base minimum 2017 x taux communaux et EPCI 2017) (hors lissage lié à la révision foncière)

Catégorie	CA <= 10 000	10 000 < CA <= 32 600	32 600 < CA <= 100 000	100 000 < CA <= 250 000	250 000 < CA <= 500 000	CA > 500 000	Taux global (pour info)
ALTENACH	29 €	29 €	29 €	29 €	29 €	29 €	22,85 %
BERNWILLER (ex-AMMERZWILLER)	142 €	244 €	244 €	244 €	244 €	244 €	27,58 %
BERNWILLER (ex-BERNWILLER)	93 €	93 €	93 €	93 €	93 €	93 €	27,58 %
BALLERSDORF	101 €	203 €	379 €	379 €	379 €	379 €	19,72 %
BALSCHWILLER	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	30,06 %
BELLEMAGNY	123 €	188 €	188 €	188 €	188 €	188 €	24,01 %
BRECHAUMONT	139 €	279 €	292 €	292 €	292 €	292 €	27,13 %
BRETTEEN	154 €	249 €	249 €	249 €	249 €	249 €	29,93 %
BUETHWILLER	118 €	232 €	232 €	232 €	232 €	232 €	22,94 %
CHAVANNES-SUR-L'ETANG	122 €	165 €	165 €	165 €	165 €	165 €	23,73 %
DANNEMARIE	129 €	258 €	540 €	540 €	540 €	540 €	25,08 %
DIEFMATTEN	138 €	254 €	254 €	254 €	254 €	254 €	26,89 %
EGLINGEN	128 €	128 €	128 €	128 €	128 €	128 €	25,52 %
ELBACH	136 €	270 €	270 €	270 €	270 €	270 €	26,51 %
ETEIMBES	134 €	267 €	284 €	284 €	284 €	284 €	26,03 %
FALKWILLER	133 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	25,79 %
FRIESEN	118 €	236 €	266 €	266 €	266 €	266 €	22,95 %
FULLEREN	126 €	252 €	314 €	314 €	314 €	314 €	24,55 %
GILDWILLER	171 €	341 €	717 €	754 €	754 €	754 €	33,25 %
GOMMERSDORF	112 €	153 €	153 €	153 €	153 €	153 €	21,86 %
GUEVENATTEN	119 €	239 €	249 €	249 €	249 €	249 €	23,23 %
HAGENBACH	118 €	236 €	334 €	334 €	334 €	334 €	22,96 %
HECKEN	126 €	251 €	371 €	371 €	371 €	371 €	24,44 %
HINDLINGEN	65 €	65 €	65 €	65 €	65 €	65 €	22,54 %
LARGITZEN	128 €	255 €	262 €	262 €	262 €	262 €	24,84 %
VALDIEU-LUTRAN	118 €	235 €	494 €	1061 €	1061 €	1061 €	22,90 %
MAGNY	124 €	247 €	292 €	292 €	292 €	292 €	24,03 %
MANSPACH	126 €	127 €	127 €	127 €	127 €	127 €	24,46 %
MERTZEN	116 €	132 €	132 €	132 €	132 €	132 €	22,49 %
MONTEUX-JEUNE	134 €	267 €	377 €	377 €	377 €	377 €	26,03 %
MONTEUX-VIEUX	124 €	247 €	295 €	295 €	295 €	295 €	24,06 %
MOOSLARGUE	134 €	267 €	474 €	474 €	474 €	474 €	25,98 %
PFETTERHOUSE	61 €	61 €	61 €	61 €	61 €	61 €	23,23 %
REZWILLER	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	21,65 %
ROMAGNY	127 €	254 €	303 €	303 €	303 €	303 €	24,71 %
SAINT-COSME	132 €	263 €	382 €	382 €	382 €	382 €	25,60 %
SAINT-ULRICH	122 €	243 €	304 €	304 €	304 €	304 €	23,67 %
SEPPOIS-LE-BAS	130 €	259 €	346 €	346 €	346 €	346 €	25,25 %
SEPPOIS-LE-HAUT	126 €	253 €	302 €	302 €	302 €	302 €	24,60 %
STERNENBERG	107 €	213 €	290 €	290 €	290 €	290 €	20,73 %
STRUETH	114 €	228 €	315 €	315 €	315 €	315 €	22,22 %
TRAUBACH-LE-BAS	117 €	194 €	194 €	194 €	194 €	194 €	22,84 %
TRAUBACH-LE-HAUT	131 €	262 €	550 €	701 €	701 €	701 €	25,48 %
UEBERSTRASS	96 €	182 €	182 €	182 €	182 €	182 €	18,67 %
WOLFERSDORF	131 €	261 €	297 €	297 €	297 €	297 €	25,41 %
ZAE	89 €	178 €	311 €	311 €	311 €	311 €	17,37 %

Cotisation minimum CFE au terme de l'unification des taux et des bases minimum (si décidée par l'EPCI)
(hypothèse : bases minimum moyennes pondérées et taux de CFE unique inchangé et hors revalorisation légale) (produit global de CFE constant)

Catégorie	CA <= 10 000	10 000 < CA <= 32 600	32 600 < CA <= 100 000	100 000 < CA <= 250 000	250 000 < CA <= 500 000	CA > 500 000	Taux unique
ENSEMBLE CC Sud Alsace Largue	118 €	213 €	339 €	319 €	353 €	329 €	24,96 %

Conclusion

Budget général

Le passage en FPU a neutralisé la baisse des dotations de l'Etat qui devraient rester stables tant en contribution qu'en dotation.

La masse salariale est maîtrisée (012)

Les dépenses de fonctionnement (011) permettent à nouveau un fonctionnement normal des services au regard des économies réalisées sur les précédents budgets tout en préservant la capacité d'autofinancement du budget.

Les investissements restent limités au regard des chantiers prioritaires à entreprendre sur les budgets annexes.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

Budgets annexes

Les budgets s'équilibrent en dépenses et en recettes conformément à la règle budgétaire

Au regard de ces considérations, il est proposé que les taux de fiscalité restent stables pour le budget 2018. Pour mémoire, 2017 étant la dernière année d'intégration fiscale pour le taux de TH, ce taux sera unifié en 2018.

Le travail sur le pacte fiscal et financier sera engagé en 2018 par la commission finances.